

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 17, 2022

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 9:30 a.m. [ET] to study Bill C-8, An Act to implement certain provisions of the economic and fiscal update tabled in Parliament on December 14, 2021 and other measures.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we begin, I would like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times unless recognized by name by the chair.

[*Translation*]

Honourable senators, if you have technical challenges, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD Service Desk with the technical assistance number provided to you.

[*English*]

Honourable senators, the use of online platforms does not guarantee privacy or that eavesdropping won't be conducted. As such, while conducting committee meetings, all participants should be aware of such limitations and restrict the possible disclosure of sensitive, private and privileged Senate information. Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

[*Translation*]

We will now begin with the official portion of our meeting. I wish to welcome all of the senators as well as the viewers across the country who are watching us on sencanada.ca.

[*English*]

My name is Percy Mockler, I am a senator from New Brunswick and Chair of the Standing Senate Committee on National Finance.

I would like to introduce the members of the Standing Senate Committee on National Finance who are participating in this meeting: Senator Boehm, Senator Dagenais, Senator Duncan, Senator Forest, Senator Galvez, Senator Gerba, Senator Gignac,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner le projet de loi C-8, Loi portant exécution de certaines dispositions de la mise à jour économique et budgétaire déposée au Parlement le 14 décembre 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins de bien vouloir garder leur micro fermé, à moins que le président vous donne la parole.

[*Français*]

Honorables sénatrices et sénateurs, si vous éprouvez des difficultés techniques, notamment en matière d'interprétation, veuillez le signaler au président ou à la greffière et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez contacter le Centre de services de la DSI en utilisant le numéro d'assistance technique qui vous a été fourni.

[*Traduction*]

L'utilisation de plateformes en ligne ne garantit pas la confidentialité des conversations ou l'absence d'écoute clandestine. Ainsi, lors de la conduite des séances de comités, tous les participants doivent en être conscients et limiter la divulgation éventuelle d'informations sensibles, privées et privilégiées du Sénat. Les participants doivent savoir qu'ils doivent participer à la séance dans un endroit privé et être attentifs à leur environnement.

[*Français*]

Nous allons maintenant commencer la partie officielle de notre réunion. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et à toutes les sénatrices, ainsi qu'à tous les Canadiens qui nous regardent sur sencanada.ca.

[*Traduction*]

Je m'appelle Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à cette séance : le sénateur Boehm, le sénateur Dagenais, la sénatrice Duncan, le sénateur Forest, la sénatrice Galvez, la sénatrice Gerba, le sénateur Gignac, le sénateur

Senator Loffreda, Senator Marshall, Senator Moncion, Senator Pate and Senator Richards.

Honourable senators and witnesses, we are starting our study of Bill C-8, An Act to implement certain provisions of the economic and fiscal update, tabled in Parliament on December 14, 2021, and other measures that were referred to this committee on May 10, 2022, by the Senate of Canada.

Honourable senators, today we have the pleasure of welcoming, virtually, officials from four departments: the Department of Finance Canada, responsible for Parts 1 to 4; the Public Health Agency of Canada for part 5; Health Canada for Part 6; Employment and Social Development Canada for Part 7.

Welcome to all of you and thank you for accepting our invitation to appear in front of the National Finance Senate Committee.

I also understand that a few people will deliver a short description of their parts of the bill on behalf of their respective departments.

For your information, honourable senators, we will need to adjourn this meeting at 11:15 a.m. in order to allow your steering committee to meet and discuss the work plan for our future meetings.

On that note, I would like to introduce you to those who will offer these short comments and remarks, and then I'll call on them individually to make their presentation.

From Finance Canada, we have: Lindsay Gwyer, Director General, Legislation, Tax Legislation Division, Part 1; Pierre Mercille, Director General, Sales Tax Division, Part 2; Ling Wang, Senior Director, Financial Programs and Strategy, Part 3; Galen Countryman, Director General, Federal-Provincial Relations Division, Part 4.

From the Public Health Agency of Canada, we have Martin Joyal, Director General, Strategic Policy, Planning and Coordination, COVID-19 Vaccine Rollout Task Force, Part 5.

From Health Canada, we have Cameron MacDonald, Assistant Deputy Minister, Strategy, Integration and Data, COVID-19 Testing Secretariat, Part 6.

From Employment and Social Development Canada, we have Mona Nandy, Acting Director General, Employment Insurance Policy, Skills and Employment Branch, Part 7.

Loffreda, la sénatrice Marshall, la sénatrice Moncion, la sénatrice Pate et le sénateur Richards.

Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, nous entreprenons notre étude sur le projet de loi C-8, Loi portant exécution de certaines dispositions de la mise à jour économique et budgétaire déposée au Parlement le 14 décembre 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures, qui a été renvoyé au comité le 10 mai 2022 par le Sénat du Canada.

Chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui virtuellement des représentants de quatre ministères : le ministère des Finances, qui est responsable des parties 1 à 4; l'Agence de la santé publique du Canada, pour la partie 5; Santé Canada, pour la partie 6; et Emploi et Développement social Canada, pour la partie 7.

Je vous souhaite à tous la bienvenue et vous remercie d'avoir accepté notre invitation à venir témoigner devant le Comité sénatorial des finances nationales.

Je crois savoir que quelques personnes vont nous donner une courte description de leurs parties du projet de loi au nom de leur ministère respectif.

À titre d'information, sénateurs, nous devons lever la séance à 11 h 15, afin de permettre aux membres du comité directeur de se réunir pour discuter d'un plan de travail pour nos prochaines séances.

Sur ce, j'aimerais présenter les personnes qui vont nous faire part des courtes descriptions. Je vais ensuite les inviter individuellement pour leur déclaration liminaire.

Nous avons tout d'abord Lindsay Gwyer, directrice générale, Législation, Division de la législation de l'impôt, pour la partie 1; Pierre Mercille, directeur général, Division de la taxe de vente, pour la partie 2; Ling Wang, directeur principal, Programmes financiers et stratégie, pour la partie 3; et Galen Countryman, directeur général, Division de relations fédérales-provinciales, pour la partie 4. Ils sont tous du ministère des Finances Canada.

Nous avons Martin Joyal, directeur général, Politiques stratégiques, planification et coordination, Groupe de travail sur le déploiement de la vaccination contre la COVID-19, pour la partie 5, de l'Agence de la santé publique du Canada.

Nous avons Cameron MacDonald, sous-ministre adjoint, Secrétariat du dépistage de la COVID-19, recherche des contacts et stratégies de gestion de données, pour la partie 6, de Santé Canada.

Nous avons Mona Nandy, directrice générale par intérim, Politiques d'assurance-emploi, Direction générale des compétences et de l'emploi, pour la partie 7, d'Emploi et Développement social Canada.

Now we will start by hearing the comments from the officials, which will be followed by a question period.

Ms. Gwyer, from Finance Canada, please, to be followed by Mr. Mercille.

Lindsay Gwyer, Director General, Legislation, Tax Legislation Division, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. I'll start with an overview of Part 1 of the bill. Part 1 contains the income tax measures in that bill. There are four measures, all deductions or credits for individuals or businesses.

The first is a new credit available to businesses that make expenditures to improve the air quality in their commercial locations. It's a 25% refundable credit that would be available for eligible expenses of up to \$10,000 in a single location of the business with a cap of \$50,000 per business, and that needs to be shared across affiliated groups.

It's available to Canadian-controlled private corporations with taxable capital in Canada of less than \$15 million as well as to individuals.

The types of expenses that would qualify are at a high level. They are expenses made to improve air quality, specifically expenses related to HVAC systems and HEPA filters. There are detailed rules in the legislation to set out exactly what types of expenses would qualify.

The credit would be available for expenses incurred from September 1, 2021, to the end of 2022. So it's a temporary credit.

The next measure is a change to the existing northern residents deductions. The northern residents deductions are available to individuals that live in a northern or prescribed intermediate zone. There is a travel component and a residential component. The travel component is the one being changed and expanded to allow individuals who don't receive employer-provided travel benefits to be able to claim a deduction for qualifying trips up to \$1,200 of deduction to be spread across all qualifying trips. That's applicable to the 2021 and subsequent taxation years.

The next measure is another existing credit, which is the school supply credit for teachers and early childhood educators. Right now, that's a 15% credit available to teachers and early childhood educators who incur costs out of their own pocket to buy school supplies that are used in the classroom. It is 15% of up to \$1,000 of eligible expenditures. The credit would be changed in three ways. The first is to increase the rate from 15% to 25%. The next change would be to remove the requirement that the school supplies have to be consumed in the classroom. That's a reflection of the fact that some teaching would now be occurring in virtual settings. Finally, there is a list of supplies

Nous allons maintenant commencer par entendre les exposés, et ensuite passer à la période de questions.

J'invite donc Mme Gwyer, de Finances Canada, qui sera suivie de M. Mercille.

Mme Lindsay Gwyer, directrice générale, Législation, Division de la législation de l'impôt, ministère des Finances du Canada : Merci, monsieur le président. Je vais débiter avec un survol de la partie 1 du projet de loi dans laquelle on retrouve les mesures touchant l'impôt sur le revenu. On y prévoit quatre changements portant sur des déductions ou des crédits au bénéfice de particuliers ou d'entreprises.

La première modification proposée consiste en un nouveau crédit pour les entreprises au titre des dépenses engagées pour améliorer la qualité de l'air dans leurs locaux d'affaires. Il s'agit d'un crédit remboursable correspondant à 25 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, pour chaque emplacement d'affaires avec un maximum de 50 000 \$ par entreprise. Ce crédit doit être partagé avec les entités affiliées.

Le crédit est accessible à toutes les sociétés privées sous contrôle canadien dont le capital imposable au Canada est inférieur à 15 millions de dollars ainsi qu'aux particuliers.

Sont admissibles les dépenses générales engagées pour améliorer la qualité de l'air, et notamment les dépenses liées aux systèmes CVCA et aux filtres HEPA. Le projet de loi fournit tous les détails permettant de savoir exactement quelles dépenses sont admissibles.

Le crédit pourrait être réclamé pour les dépenses engagées entre le 1^{er} septembre 2021 et la fin de 2022. Il s'agit donc d'un crédit temporaire.

La deuxième mesure est une modification aux déductions pour les habitants de régions éloignées et de zones intermédiaires visées par règlement. Il y a une composante voyage et une composante logement. C'est la composante voyage que l'on propose d'élargir en permettant aux personnes qui n'ont pas reçu d'aide au voyage de leur employeur de réclamer jusqu'à 1 200 \$ au total en tant que frais de voyage admissibles. Cette mesure s'appliquerait pour 2021 et les exercices financiers suivants.

La troisième mesure porte sur un autre crédit déjà existant, soit le crédit d'impôt pour fournitures scolaires au bénéfice des enseignants et des éducateurs de la petite enfance. À l'heure actuelle, les enseignants et les éducateurs qui paient eux-mêmes pour des fournitures scolaires utilisées en classe ont droit à un crédit correspondant à 15 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Ce crédit serait modifié de trois manières. Premièrement, le taux serait porté de 15 % à 25 %. Deuxièmement, il ne serait plus exigé que les fournitures soient utilisées en classe, et ce, pour tenir compte du fait qu'une partie de l'enseignement sera désormais dispensée en mode

that qualify for the credit. That list would be expanded to include a number of electronic devices.

The last measure proposed in Part 1 of the bill is a new credit for farming businesses to return the federal fuel charge that is collected in backstop provinces to farming businesses in those provinces. The federal government currently collects a fuel charge in provinces that don't have their own fuel charge that meet federal requirements, namely, Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta. That fuel charge is returned to individuals and businesses or organizations in those provinces through various mechanisms. This is a new credit that would return a portion of that fuel charge to farming businesses in those provinces. The amount that a farming business would get would be determined based on a rate that would be set each year by the Minister of Finance and it would be determined based on the actuarial amount of expenses that a particular farm has. That would start to be available in the 2021 taxation year.

Those are all the measures in Part 1. I'll turn it over to my colleague, Mr. Mercille, who will talk about Part 2.

[*Translation*]

Pierre Mercille, Director General, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: Part 2 of the bill enacts a new law, the underused housing tax act, which will impose a new tax on owners of residential property in Canada in certain circumstances starting in the 2022 calendar year. This new tax will ensure that non-resident non-Canadian owners, particularly those who use Canada as a place for passive storage of their wealth in housing, pay their fair share of Canadian taxes.

Starting in 2023, certain owners of residential properties in Canada will be required to file a return with the Canada Revenue Agency for the previous calendar year, 2022, for each residential property they own. In the return, owners will be entitled to claim a tax exemption for a residential property in certain circumstances. That will be the case, for example, if the property is leased long-term or is used by the owner as their primary place of residence.

Owners who are subject to the tax will be required to calculate, declare and pay the taxes owed, which will be equal to one per cent of the value of the residential property, prorated for their share of the property. Canadian citizens, permanent residents of Canada and certain Canadian entities will not be subject to the tax and will not be required to file annual returns. Thank you.

virtuel. Troisièmement, la liste des fournitures admissibles pour ce crédit serait allongée pour inclure différents appareils électroniques.

La quatrième et dernière mesure proposée dans la partie 1 du projet de loi consiste en un nouveau crédit pour le retour des produits de la redevance fédérale sur les combustibles aux entreprises agricoles dans les administrations assujetties au filet de sécurité fédéral. Le gouvernement fédéral perçoit actuellement une redevance sur les combustibles dans les provinces qui n'imposent pas une telle redevance satisfaisant aux exigences fédérales, soit l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Cette redevance sur les combustibles est retournée aux particuliers, aux entreprises et aux organisations de ces provinces au moyen de différents mécanismes. Le nouveau crédit proposé permettrait de retourner une portion de cette redevance aux entreprises agricoles des provinces en question. Le montant obtenu par chaque entreprise serait calculé à partir d'un taux établi chaque année par la ministre des Finances et varierait en fonction de la valeur finale des dépenses engagées par chacune. Ce crédit serait offert à compter de l'exercice financier 2021.

C'était donc les mesures prévues dans la partie 1. Je cède la parole à mon collègue, M. Mercille, qui va vous dire ce qu'il en est de la partie 2.

[*Français*]

Pierre Mercille, directeur général, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : La partie 2 du projet de loi instaure une nouvelle loi, la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés, qui imposera une nouvelle taxe aux propriétaires d'immeubles résidentiels au Canada dans certaines circonstances à compter de l'année civile 2022. Cette nouvelle taxe permettra de s'assurer que les propriétaires non résidents et non canadiens, particulièrement ceux qui se servent du Canada comme un lieu de stockage passif de leur richesse dans le logement, paient leur juste part de taxes canadiennes.

À compter de 2023, certains propriétaires d'immeubles résidentiels situés au Canada seront tenus de produire une déclaration pour l'année civile précédente, soit 2022, auprès de l'Agence du revenu du Canada à l'égard de chaque immeuble résidentiel qu'ils possèdent. Dans cette déclaration, les propriétaires auront le droit de demander une exemption de la taxe à l'égard d'un immeuble résidentiel dans certaines circonstances. Ce sera le cas, par exemple, si le bien est loué à long terme ou s'il sert à son propriétaire de lieu de résidence habituelle.

Les propriétaires assujettis à la taxe seront tenus de calculer, de déclarer et de verser le montant des taxes dû qui serait égal à 1 % de la valeur de l'immeuble résidentiel au pro rata de leur participation respective dans l'immeuble. Les citoyens canadiens, les résidents permanents du Canada et certaines entités canadiennes ne seront pas assujettis à la taxe et ne seront pas tenus de produire des déclarations annuelles. Merci.

[English]

Ling Wang, Senior Director, Financial Programs and Strategy, Department of Finance Canada: I'm from the Financial Sector Policy Branch at the Department of Finance. Part 3 of Bill C-8 is with regard to the Canada Emergency Business Account, known as CEBA. CEBA is one of the key COVID-19 support programs for small businesses impacted by the pandemic. To date the program has provided over \$49 billion in interest-free, partially forgivable loans to nearly 900,000 small businesses. The proposed legislation in Part 3 sets a six-year limitation period for any debt owed under the CEBA program. This limitation period is consistent with other government COVID support programs such as those covered by the Canada Recovery Benefits Act. Setting a limitation of six years would ensure that CEBA loan holders are treated consistently no matter where they live in the country and will help to provide maximum leniency for small businesses who may be challenged to repay their CEBA loans.

Finally, the proposed legislation covered by the debt owed under the CEBA loan may be deducted on the amount owed under the Income Tax Act. This is a standard recovery mechanism for the government to collect that and will help to ensure the efficient recovery of any debt owed under the CEBA program. Thank you.

The Chair: Thank you, Madam Wang.

Mr. Countryman to be followed by Mr. Joyal. Mr. Countryman, for Part 4, please.

Galen Countryman, Director General, Federal-Provincial Relations Division, Department of Finance Canada: Good morning, senators. Part 4 concerns a top-up to the Safe Return to Class Fund that was announced in the economic fiscal update last year. The original fund provided \$2 billion to provinces and territories to help cover a variety of their investments in protecting students and staff concerning COVID-19. The \$100 million top-up to the fund is intended to support projects whose primary purpose is to increase the outdoor air intake and/or increase air cleaning in order to help reduce the transmission of COVID-19. Part 4 provides authority to the Minister of Finance to issue provinces and territories payments out of the Consolidated Revenue Fund at the times and in the manner that the Minister of Finance considers appropriate. Provinces and territories will have reasonable flexibility to spend this funding on ventilation-related improvement projects such as repair or replacement of heating, ventilation, and air conditioning units; increasing maintenance of existing systems to ensure optimized

[Traduction]

Ling Wang, directrice principale, Programmes financiers et stratégie, ministère des Finances du Canada : Je travaille au sein de la Direction générale de la politique du secteur financier au ministère des Finances. La partie 3 du projet de loi C-8 traite du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'un des principaux programmes mis en place pour aider les petites entreprises touchées par la pandémie. Jusqu'à maintenant, ce programme a permis de consentir à près de 900 000 petites entreprises des prêts sans intérêt comportant une portion non remboursable dont la valeur totale dépasse les 49 millions de dollars. La partie 3 du projet de loi prévoit un délai de prescription de six ans pour le recouvrement d'une créance relative à un prêt accordé dans le cadre du CUEC. Ce délai de prescription est conforme à ceux prévus pour les autres programmes gouvernementaux de soutien en réponse à la pandémie, y compris ceux visés par la Loi sur les prestations canadiennes de relance économique. Un délai de prescription de six ans assurerait le même traitement à tous les bénéficiaires d'un prêt du CUEC sans égard à leur lieu de résidence au pays et aiderait à se montrer le plus indulgent possible envers les petites entreprises qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt dans le cadre du CUEC.

Enfin, le projet de loi propose que la créance due relativement à un prêt dans le cadre du CUEC puisse être déduite du montant dû en application de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce mécanisme couramment utilisé par le gouvernement permettrait d'assurer un recouvrement efficace de toute créance due dans le cadre du CUEC. Je vous remercie.

Le président : Merci, madame Wang.

Nous allons maintenant entendre M. Countryman qui sera suivi de M. Joyal. Si vous voulez bien nous parler de la partie 4, monsieur Countryman.

Galen Countryman, directeur général, Division des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances du Canada : Bonjour à tous. La partie 4 vise à injecter des sommes supplémentaires dans le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, conformément à ce qui a été annoncé dans la mise à jour économique et budgétaire de l'an dernier. Ce fonds mettrait au départ 2 milliards de dollars à la disposition des provinces et des territoires pour contribuer au financement de leurs différents investissements pour la protection des élèves et du personnel scolaire dans le contexte de la pandémie. Le montant additionnel de 100 millions de dollars injecté dans le Fonds vise à financer des projets dont le but premier est d'accroître l'entrée d'air extérieur ou d'améliorer l'assainissement de l'air afin de limiter la propagation de la COVID-19. La partie 4 autoriserait le ministre des Finances à effectuer des versements aux provinces et aux territoires à même le Trésor au moment et suivant les modalités qu'il juge appropriées. Les provinces et les territoires jouiraient d'une latitude raisonnable pour consacrer ces fonds à

operation; and other interventions that bring in more outdoor air or result in cleaner air, such as the installation of operable windows or portable air filtration units. That concludes my summary.

[Translation]

Martin Joyal, Director General, Strategic Policy, Planning and Coordination, COVID-19 Vaccine Roll Out Taskforce, Public Health Agency of Canada: Good morning, everyone. My name is Martin Joyal, from the Public Health Agency of Canada. I am here with my colleague Marie-Élise Maurice to talk about Part 5 of the bill.

[English]

In 2021, the Government of Canada, provinces and territories worked closely together toward a standardized Canadian COVID-19 proof of vaccination credentials that can be recognized across the country and internationally. Proof of vaccination credentials provides holders with a reliable and secure way to demonstrate their vaccination history. These credentials can facilitate international travel where proof of vaccination requirements are expected to remain in place for some time.

As part of the 2021 Economic and Fiscal Update, the Government of Canada proposes, through Bill C-8, to put aside up to a maximum of \$300 million for provinces and territories to support their costs associated with the COVID-19 proof of vaccination credential programs.

[Translation]

It is expected that this funding will allow for repayment of the costs associated with implementing proof of vaccine programs, issuing proofs of vaccination to residents, and maintaining programs for as long as domestic and international public health measures require.

The Minister of Health will determine how the funds will be allocated among the provinces and territories. This is what the government expects from the provinces and territories in exchange for this funding. Discussions with the provinces and territories regarding the allocation of the funds are underway. The amounts allocated by province and territory will be confirmed and distributed when these deductions have been calculated, provided that Bill C-8 receives Royal Assent. Thank you.

des projets visant l'amélioration de la ventilation, comme la réparation ou le remplacement des dispositifs de chauffage, de ventilation et de climatisation; un meilleur entretien des systèmes existants pour en assurer le fonctionnement optimal; et d'autres interventions qui accroissent l'entrée d'air extérieur ou procurent un air plus sain, comme l'installation de fenêtres à châssis ouvrant ou d'appareils de filtration d'air portatifs. C'était mon exposé sommaire.

[Français]

Martin Joyal, directeur général, Politiques stratégiques, planification et coordination, Groupe de travail sur le déploiement de la vaccination contre la COVID-19, Agence de la santé publique du Canada : Bonjour à tous. Je suis Martin Joyal, de l'Agence de la santé publique du Canada. Je suis ici avec ma collègue Marie-Élise Maurice pour parler de la partie 5 du projet de loi.

[Traduction]

En 2021, le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont collaboré étroitement à l'établissement d'une preuve de vaccination normalisée pouvant être acceptée dans l'ensemble du pays comme à l'étranger dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. C'est un moyen sûr et fiable de faire la preuve de son historique de vaccination. Cette preuve peut faciliter les voyages à l'étranger dans un contexte où les exigences en la matière pourraient être maintenues pendant une certaine période.

Dans le cadre de sa Mise à jour économique et budgétaire de 2021, le gouvernement du Canada propose, par le truchement du projet de loi C-8, qu'un montant maximal de 300 millions de dollars soit réservé pour aider les provinces et les territoires à assumer les coûts liés aux programmes de preuve de vaccination contre la COVID-19.

[Français]

Il est prévu que ce financement permette de rembourser les coûts liés à l'établissement des programmes de preuves vaccinales, à l'émission des preuves vaccinales aux résidents et au maintien des programmes tant et aussi longtemps que les mesures sanitaires domestiques et internationales le requièrent.

Le ministre de la Santé déterminera la répartition des fonds parmi les provinces et les territoires. C'est ce à quoi le gouvernement s'attend de la part des provinces et des territoires en échange de ce financement. Des discussions sur la répartition des fonds sont en cours avec les provinces et les territoires. Les montants attribués par province et territoire seront confirmés et distribués lorsque ces déductions auront été calculées sous réserve que le projet de loi C-8 obtienne la sanction royale. Merci.

[English]

Cameron MacDonald, Assistant Deputy Minister, Strategy, Integration and Data, COVID-19 Testing Secretariat Health Canada: Section 6 speaks to the fact that the Government of Canada is committed to supporting provinces and territories throughout the pandemic with the procurement of COVID rapid antigen tests being one of the critical activities.

When Bill C-8 was introduced, many parts of the country were dealing with the Omicron variant, including increased hospitalizations and workplace shutdowns. The Government of Canada prioritized the return of rapid antigen tests. Bill C-8 was a means to provide the minister with funding to procure, in a timely fashion, Health Canada-approved rapid antigen tests. In December, the health portfolio was risk managing this funding that had been placed in contracts — almost 322 million tests — with the bulk of the tests being shipped in January and February.

Bill C-6 has two parts to it: First, that the minister may make payments which may not exceed the total of \$1.72 billion out of the Consolidated Revenue Fund; and, second that within three months of the day on which this section comes into force, and every three months thereafter, the minister must prepare a report setting out the number of payments made, the total amount paid under each section. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. MacDonald.

Mona Nandy, Acting Director General, Employment Insurance Policy, Employment and Social Development Canada: Hello, honourable senators.

Part 7 of the bill seeks to modify the Employment Insurance Act to increase the maximum number of weeks for which regular Employment Insurance may be paid to certain seasonal workers.

The EI program currently provides up to five additional weeks of regular EI benefits to seasonal claimants in 13 targeted EI areas, those being two in Prince Edward Island, two in Nova Scotia, one in Newfoundland and Labrador, one in the Yukon, five in Quebec, and two in New Brunswick.

The proposed amendments in Part 7 would expand the concept of seasonal claimants to include workers who are seasonal claimants in the last three years between August 2018 and September 2021, but who may no longer meet all of the current criteria. The reason why these amendments are necessary is to avoid penalizing workers who are eligible as seasonal claimants under the previous pilot project for seasonal workers which is commonly known as Pilot Project No. 21, but who have changed their claim patterns, their profiles so they are no longer eligible

[Traduction]

Cameron MacDonald, sous-ministre adjoint, Stratégie, intégration et données, Secrétariat du dépistage de la COVID-19, Santé Canada : La partie 6 traite du soutien que le gouvernement du Canada s'est engagé à offrir aux provinces et aux territoires tout au long de la pandémie, principalement pour ce qui est de l'approvisionnement en tests antigéniques rapides.

Lorsque le projet de loi C-8 a été déposé, de nombreuses régions du pays devaient composer avec le variant Omicron qui entraînait notamment une hausse des hospitalisations et des fermetures d'entreprises. Le gouvernement du Canada voulait alors miser en priorité sur les tests antigéniques rapides. Le projet de loi C-8 devait offrir au ministre les fonds nécessaires à un approvisionnement sans délai en tests antigéniques rapides approuvés par Santé Canada. En décembre, le portefeuille de la Santé gérait les risques associés à ce financement utilisé pour passer des marchés prévoyant la fourniture de près de 322 millions de tests, dont la plus grande partie devait être livrée en janvier et février.

La partie 6 comporte deux dispositions. La première autorise le ministre à effectuer des paiements ne pouvant totaliser plus de 1,72 milliard de dollars à même le Trésor. La seconde exige du ministre qu'il établisse, dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'article, et tous les trois mois par la suite, un rapport indiquant le nombre de paiements effectués et le montant total versé. Je vous remercie.

Le président : Merci, monsieur MacDonald.

Mona Nandy, directrice générale par intérim, Politiques d'assurance-emploi , Emploi et Développement social Canada : Bonjour à tous.

La partie 7 du projet de loi vise à modifier la Loi sur l'assurance-emploi pour augmenter le nombre maximal de semaines pendant lesquelles des prestations régulières peuvent être versées à certains travailleurs saisonniers.

Le régime d'assurance-emploi prévoit actuellement un maximum de cinq semaines additionnelles de prestations régulières pour les travailleurs saisonniers dans 13 régions ciblées, soit deux à l'Île-du-Prince-Édouard, deux en Nouvelle-Écosse, une à Terre-Neuve-et-Labrador, une au Yukon, cinq au Québec, et deux au Nouveau-Brunswick.

Les modifications proposées à la partie 7 élargiraient le concept de prestataire saisonnier pour inclure les travailleurs qui l'ont été au cours des trois dernières années, soit entre août 2018 et septembre 2021, mais ne satisfont plus nécessairement aux critères en vigueur. Un tel changement est nécessaire pour éviter de pénaliser les travailleurs qui étaient admissibles à titre de prestataires saisonniers en vertu du projet pilote pour les travailleurs saisonniers, communément appelé projet pilote n° 21, mais qui n'ont plus droit à ces semaines additionnelles de

for these additional weeks. These amendments address the unintended consequence of the timing of the pandemic-related income benefits. That concludes my overview for Part 7.

The Chair: Thank you, Madam.

Honourable senators and to the witnesses, thank you for your statements.

We will now proceed to questions. Senators, we will have a maximum of five minutes each for the first round and a maximum of two minutes each for the second round. Therefore, please ask your questions directly to the witnesses and respond concisely. The clerk will inform me when the time is over by raising her hand.

[*Translation*]

I would also like to ask the other witnesses who represent their department to introduce themselves before speaking, for the record.

[*English*]

I would also like to begin the question period for Bill C-8 by the sponsor, Senator Gignac.

[*Translation*]

Senator Gignac, the floor is yours, since you are sponsoring Bill C-8.

Senator Gignac: Good morning, everyone. It is my pleasure to sponsor this bill introduced by the Minister of Finance, Bill C-8, An Act to implement certain provisions of the economic and fiscal update tabled in Parliament on December 14, 2021 and other measures, in the Senate.

I would like to thank all the representatives of the various departments who are here today and have agreed to answer our questions.

I'm going to start with Part 6 of the bill, since it's really talking about a large amount of money, \$1.7 billion, that the Minister of Health is being authorized to pay for rapid tests. In fact, a lot of ink was spilled in the Senate about that part when Supplementary Estimates (C) were analyzed; we heard from the parliamentary budget officer, who told us that it was unusual to see a figure of \$4 billion in the Supplementary Estimates (C), with Bill C-10 and Bill C-8.

prestations parce que leur profil ou leur régime de travail a changé. Ces modifications visent à compenser les conséquences non souhaitées du versement de prestations de revenus liées à la pandémie. C'était mon aperçu de la partie 7.

Le président : Merci, madame Nandy.

Honorables sénateurs, je remercie en notre nom les témoins qui viennent de nous transmettre ces informations.

Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Chacun aura droit à un maximum de cinq minutes pour le premier tour et de deux minutes pour le second. Je vous inviterais donc à poser vos questions directement aux témoins, et je prierais ceux-ci de bien vouloir y répondre avec concision. La greffière va me faire un signe de la main lorsque le temps alloué sera expiré.

[*Français*]

J'aimerais également demander aux autres témoins qui représentent leur ministère de se présenter avant de prendre la parole, pour le compte rendu.

[*Traduction*]

J'aimerais que nous débutions la période de questions concernant le projet de loi C-8 avec le parrain de ce projet de loi, le sénateur Gignac.

[*Français*]

Sénateur Gignac, la parole est à vous, puisque vous parrainez le projet C-8.

Le sénateur Gignac : Bonjour à tous. Je suis heureux de parrainer au Sénat ce projet de loi déposé par la ministre des Finances, le projet de loi C-8, Loi portant exécution de certaines dispositions de la mise à jour économique et budgétaire déposée au Parlement le 14 décembre 2021 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Je tiens à remercier tous les représentants des différents ministères qui sont ici aujourd'hui et qui acceptent de répondre à nos questions.

Je vais commencer par la partie 6 du projet de loi, puisque l'on parle quand même d'un montant important, soit 1,7 milliard de dollars, que l'on autorise au ministre de la Santé pour le paiement des tests rapides. En fait, cette partie a fait couler beaucoup d'encre au Sénat lorsqu'on a analysé le Budget supplémentaire des dépenses (C); nous avons reçu le directeur parlementaire du budget, qui nous a dit que c'était inhabituel de voir un tel montant de 4 milliards de dollars dans le Budget des

I would also like to draw my colleagues' attention to the fact that this bill has been amended from its original version. Section 46 has been amended to provide that the Minister of Health will report to the House of Commons and the Senate every three months regarding the use of the money granted for rapid tests, whether for distributing them to the provinces or for the number of tests.

I will put my question to Mr. MacDonald, who is with us. Why is it important to pass this bill to authorize payment of \$1.7 billion for rapid tests, given that the Supplementary Estimates (C) providing for \$4 billion have already been passed? Can you explain the situation, that is, why this point should be kept in the bill, given that the Supplementary Estimates (C) and \$4 billion for rapid tests have already been approved?

Mr. MacDonald: Thank you, Senator Gignac. I am here with Serena Francis, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer at Health Canada, to help me answer technical questions. The funds that were received under the Supplementary Estimates (C) were used to repay money under the contracts that were put in place for the 322 million tests purchased for \$1.7 billion. The funds that were spent can't be used again with Bill C-8. If you have other questions, I can answer them, but the funds have actually already been spent in the Supplementary Estimates (C).

Senator Gignac: The Minister of Health will have to appear in the House of Commons and the Senate every three months to show how the tests were used, how they were distributed to the provinces, and how many rapid tests were purchased by the government.

Mr. MacDonald: For Bill C-10, which has already been passed, we will start with an initial report; when Bill C-8 is passed, we will deliver a single report, because the money in the Supplementary Estimates (C) has already been spent. We will deliver the report to the Senate within three months when Bill C-8 is passed.

Senator Gignac: Before I turn the floor over to my colleagues, I'd like to thank you for the privilege and the honour you have done me if allowing me to speak as sponsor of the bill. My next question is for Mr. Mercille. It relates to the underused housing tax. I think I understand that the intention behind this measure had been stated in a previous budget and the current bill is where the government's intention is put into effect.

dépenses supplémentaires (C), avec le projet de loi C-10 et le projet de loi C-8.

Je tiens aussi à attirer l'attention de mes collègues sur le fait que ce projet de loi a été modifié par rapport à sa mouture originale. L'article 46 a été modifié afin que le ministre de la Santé rende des comptes tous les trois mois, à la Chambre des communes et au Sénat, sur l'utilisation de ce montant accordé pour les tests rapides, que ce soit pour leur distribution aux provinces ou pour le nombre de tests.

Je poserai ma question à M. MacDonald, qui est avec nous. En quoi cela est-il important d'adopter ce projet de loi pour autoriser le paiement de 1,7 milliard de dollars pour des tests rapides, étant donné qu'on a déjà adopté le Budget supplémentaire des dépenses (C), qui prévoyait un montant de 4 milliards de dollars? Pouvez-vous expliquer la situation, soit la pertinence de maintenir cet élément dans le projet de loi, étant donné qu'on a déjà approuvé le Budget supplémentaire des dépenses (C) et la somme de 4 milliards de dollars pour les tests rapides?

M. MacDonald : Merci, sénateur Gignac. Je suis ici avec Serena Francis, sous-ministre adjointe et dirigeante principale des finances de Santé Canada, pour m'aider à répondre aux questions techniques. En effet, les fonds qui ont été reçus au moyen du Budget supplémentaire des dépenses (C) ont été utilisés pour repayer les contrats qui ont été mis en place pour les 322 millions de tests qui ont été achetés pour 1,7 milliard de dollars. Les fonds qui ont été dépensés ne pourront pas être utilisés de nouveau avec le projet de loi C-8. Si vous avez d'autres questions, je pourrai y répondre, mais, effectivement, les fonds ont déjà été dépensés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C).

Le sénateur Gignac : Le ministre de la Santé devra, tous les trois mois, se présenter à la fois à la Chambre des communes et au Sénat pour justifier l'utilisation des tests, la distribution aux provinces et le nombre de tests rapides que le gouvernement a achetés.

M. MacDonald : Pour ce qui est du projet de loi C-10, qui a déjà été adopté, on commencera par un premier rapport; quand le projet de loi C-8 sera adopté, nous livrerons un seul rapport, parce qu'on a déjà dépensé l'argent dans le Budget supplémentaire des dépenses (C). Nous livrerons le rapport au Sénat d'ici trois mois lorsque le projet de loi C-8 sera adopté.

Le sénateur Gignac : Avant de céder la parole à mes collègues, je vous remercie de l'honneur et du privilège que vous me faites de me donner la parole à titre de parrain du projet de loi. Je poserai ma prochaine question à M. Mercille. Elle porte sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Je crois comprendre que l'intention cette mesure avait été évoquée dans un budget précédent et que c'est dans le projet de loi actuel que nous mettons à exécution l'intention du gouvernement.

Why are we talking about a rate of only one per cent? That seems rather low to me. Can you tell me how it combines with other initiatives that some provinces and some cities have taken to combat property speculation, and especially non-resident transactions?

Mr. Mercille: Regarding the one per cent rate, that was a tax policy decision by the government. I think it was part of their campaign platform. The justification for the one per cent rate is there. It's the will of the government. Regarding the provincial measures, I'm not sure I'm the best person to talk to you about that. I have colleagues who may be more familiar with that and could answer you, but the aim was to try to rein in the speculation coming from non-residents of Canada a bit.

Senator Gignac: Is this \$600 to \$700 million in additional revenue that the government expects to collect?

Mr. Mercille: For the next five years, starting with 2022-23, we estimate that revenue might be \$735 million.

Senator Gignac: That will enable us to know the people's profiles, what region of the world they come from. Tell me something about those details . . .

Mr. Mercille: The bill creates two obligations for certain individuals, but not for Canadian residents or Canadian citizens. There is an obligation to declare the fact that they are the owner of a residence and, if no exemption applies, the obligation to pay a tax, the first deadline being April 30, 2023. The obligation to file a return will give the Canada Revenue Agency and the government of Canada in general a better idea of who owns residential properties in Canada. "Residential properties" means duplexes, triplexes, condominiums and single-family houses, but it doesn't mean apartment buildings.

Senator Gignac: To conclude on this point, did you hold consultations? What happened between the government's intention that was expressed in its campaign platform and what we have in front of us today?

Mr. Mercille: The government held consultations. An information document was published last summer. Following the consultations, the government decided to introduce two new exemptions from the tax. One of the exemptions is not included here, but it has been announced by the government and will be done by regulation later, once the bill receives Royal Assent.

Pourquoi parle-t-on uniquement d'un taux de 1 %? Cela me semble peu élevé. Pouvez-vous me dire comment cela se combine avec d'autres initiatives que certaines provinces et certaines villes ont prises pour lutter contre la spéculation immobilière, et surtout les transactions des non-résidents?

M. Mercille : Au sujet du taux de 1 %, il s'agissait d'une décision de politique fiscale du gouvernement. Je crois que cela se trouvait dans leur plateforme électorale. La justification du taux de 1 % est là. C'est la volonté du gouvernement. Au sujet des mesures provinciales, je ne suis pas certain d'être la meilleure personne pour vous en parler. J'ai des collègues qui connaissent peut-être cela davantage et qui pourraient vous répondre, mais le but était d'essayer de freiner quelque peu la spéculation qui provenait de non-résidents du Canada.

Le sénateur Gignac : Est-ce que ce sont de 600 à 700 millions de dollars de recettes additionnelles que le gouvernement prévoit récolter?

M. Mercille : Pour les cinq prochaines années, en commençant par 2022-2023, on estime que les revenus pourraient être de 735 millions de dollars.

Le sénateur Gignac : Cela nous permettra de connaître le profil des gens, de quelle région du monde ils proviennent. Parlez-moi de ces détails...

M. Mercille : Le projet de loi crée deux obligations pour certaines personnes, mais pas pour les résidents canadiens ni pour les citoyens canadiens. Il y a l'obligation de déclarer le fait qu'on est propriétaire d'une résidence et l'obligation, s'il n'y a aucune exonération qui s'applique, de payer une taxe, pour laquelle le premier délai est le 30 avril 2023. L'obligation de déclarer permettra à l'Agence du revenu du Canada et au gouvernement du Canada en général d'avoir une bien meilleure idée des personnes qui sont propriétaires d'immeubles résidentiels au Canada. Par immeubles résidentiels, on entend des duplex, triplex, condominiums, maisons unifamiliales, mais on ne parle pas d'immeubles à appartements.

Le sénateur Gignac : Pour terminer sur ce point, avez-vous fait des consultations? Qu'est-ce qui s'est produit entre l'intention du gouvernement qui avait été exprimée dans sa plateforme électorale et ce que nous avons sous les yeux aujourd'hui?

M. Mercille : Le gouvernement a fait des consultations. Il y a un document d'information qui a été publié l'été dernier. À la suite de ces consultations, le gouvernement a décidé de présenter deux nouvelles exonérations de la taxe. Une des exonérations n'est pas incluse ici, mais elle a été annoncée par le gouvernement et elle sera faite par règlement plus tard, une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale.

[English]

Senator Marshall: My first question is also on the underused housing tax. Could you tell me how many underused houses there are in Canada? What is your estimate based on? Would that be the Department of Finance?

Phil King, Director General, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: There are about 16.5 million residential units in Canada.

Senator Marshall: How many do you think will be subject to this tax?

Mr. King: About 422,000 of those, or 2.5% of the total, are owned by non-residents. Of that 422,000, we estimate that about 45,000 are vacant. A subset of that group, roughly 30,000, should be subject to this tax. That's based on data from StatsCan and experience from the B.C. vacant housing tax.

Senator Marshall: Thank you. What are your assumptions with regard to what will happen once the tax is levied? One of the objectives is to free up housing within Canada because of the shortage of housing. How many houses are you assuming will be freed up?

Mr. King: I don't know if I can put it into terms of units, but we assume there will be a 10% decline in the amount of revenue collected during the first year of implementation and a 5% decline in the second year. It's difficult to say at the beginning without experience in the filings or revenues.

Senator Marshall: My second question relates to the relationship between this legislation and the budget implementation act. I noticed there are changes made in the budget implementation act to this act. I find that the government passes legislation and then they have second thoughts about something and have to go back and change something.

Could you give me some idea as to what's going to change in Bill C-8 as a result of the budget implementation act so that we get a clear picture of exactly what's going to happen in this area?

Mr. King: I'll pass that back to Mr. Mercille, who is my legislative colleague.

Mr. Mercille: I cannot answer for parts other than Part 2 of Bill C-8, so maybe other officials will have to answer this. But there's nothing in the budget implementation act that affects Part 2 of Bill C-8.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Ma première question concerne également la taxe sur les logements sous-utilisés. Pouvez-vous me dire combien il y a de logements sous-utilisés au Canada? Sur quoi est fondée votre estimation? Est-ce que quelqu'un du ministère des Finances pourrait me répondre?

Phil King, directeur général, Division de la taxe de vente, ministère des Finances du Canada : On recense actuellement au Canada quelque 16,5 millions d'unités résidentielles.

La sénatrice Marshall : Combien d'après vous seraient assujetties à cette taxe?

M. King : Quelque 422 000 de ces unités résidentielles, soit 2,5 % du total, appartiennent à des non-résidents. Parmi ces 422 000, nous estimons qu'il y a environ 45 000 logements vacants. Une partie de ces logements, à peu près 30 000, seraient assujettis à cette taxe. Ces chiffres sont fondés sur les données de Statistique Canada et l'expérience vécue en Colombie-Britannique avec la taxe sur les logements vacants.

La sénatrice Marshall : Merci. Que pensez-vous qu'il pourrait se produire après l'entrée en vigueur de cette taxe? L'un des objectifs est de libérer des logements au Canada pour contrer la pénurie. Selon vous, combien de logements pourraient-êtré ainsi libérés?

M. King : Je ne sais pas si je peux vraiment vous donner un chiffre, mais nous prévoyons une diminution de 10 % des recettes perçues pendant la première année d'application, et une réduction de 5 % l'année suivante. Il est difficile de faire une prédiction sans avoir une idée plus concrète de la façon dont les choses vont se dérouler, notamment quant à l'évolution des produits de cette taxe.

La sénatrice Marshall : Ma deuxième question porte sur le lien entre ce projet de loi et la Loi de mise en œuvre du budget. J'ai noté que la Loi de mise en œuvre du budget prévoit certains changements à ce projet de loi. J'ai l'impression que le gouvernement adopte des lois, puis y pense à deux fois et essaie de revenir en arrière pour apporter des changements.

Pouvez-vous nous donner une idée plus précise des changements proposés au projet de loi C-8 dans la Loi de mise en œuvre du budget de telle sorte que nous puissions savoir exactement à quoi nous en tenir?

M. King : Je vais renvoyer la balle à M. Mercille, mon collègue spécialisé dans les questions législatives.

M. Mercille : Il faudra peut-être poser la question à un autre témoin, car je peux répondre uniquement aux questions concernant la partie 2 du projet de loi C-8. Je peux toutefois vous dire qu'aucune mesure de la Loi de mise en œuvre du budget ne touche la partie 2 du projet de loi C-8.

Senator Marshall: There is a section in the budget implementation act entitled the “Prohibition on the Purchase of Residential Property by Non-Canadians Act.” It says that if somebody buys property when they are not supposed to, they cannot sell it for a profit. Will that apply to any people who are affected by Bill C-8?

Mr. Mercille: It might. I’m not a specialist in this measure. I work in the Sales Tax Division of the Department of Finance, and that provision was not part of the mandate of the Sales Tax Division.

Senator Marshall: Could you get back to us on that? I’d really like to know.

I have several questions on Part 1. I want to read them into the record because I know I’m going to run out of time.

What kinds of expenses does it apply to? Why is it only 90%? Why is it only expenses greater than \$25,000? The rates that are set are \$1.47 for 2021 and \$1.73 per thousand for 2022, but then it says zero for after 2022. I’m wondering how the rates were arrived at. Would all the fuel charges be refunded? I don’t think that is the case.

Perhaps you can just start with this question: What expenses does it apply to?

Ms. Gwyer: For the return of fuel charge, the expenses are basically a proxy to determine how large a farm is, and that determines the amount the farm would be entitled to.

One of your questions was why is there a \$25,000 requirement for expenses. It’s not that the credit is only available above \$25,000; it’s that the \$25,000 is a threshold to being eligible to claim the credit. That’s intended to make it so that very small sort of hobby farming endeavours would not be eligible for the credit. It’s really just a threshold.

Senator Marshall: Is it a refundable tax credit?

Ms. Gwyer: Yes, it is. The expenses are determined in basically the same way that a farm would calculate its expenses under the Income Tax Act for general income tax purposes.

Senator Marshall: So it’s not just fuel?

Ms. Gwyer: It’s not just fuel, no. The expenses are intended to be a proxy for the size of the farm. One of the simple ways to get at the size of the farm is by looking at their total expenses.

La sénatrice Marshall : Il y a une section de la Loi de mise en œuvre du budget qui s’intitule « Loi sur l’interdiction d’achat d’immeubles résidentiels par des non-Canadiens ». On y indique que quiconque achète une propriété alors qu’il n’est pas censé le faire ne peut pas la revendre pour réaliser un bénéfice. Est-ce que cette disposition pourrait s’appliquer aux personnes visées par le projet de loi C-8?

M. Mercille : C’est possible. Je ne suis pas spécialiste en la matière. Je travaille au sein de la Division de la taxe de vente au ministère des Finances, et cette disposition ne s’inscrit pas dans le mandat de notre division.

La sénatrice Marshall : Est-ce que quelqu’un pourrait nous répondre par écrit à ce sujet? J’aimerais vraiment le savoir.

J’ai plusieurs questions concernant la partie 1. Je vais les lire aux fins du compte rendu, car je sais que je vais manquer de temps.

Quels types de dépenses sont admissibles? Pourquoi se limite-t-on à 90 %? Pourquoi se limite-t-on aux dépenses dépassant 25 000 \$? Les taux fixés sont de 1,47 \$ par tranche de 1 000 \$ pour 2021 et de 1,73 \$ pour 2022, mais on dit qu’ils sont nuls après 2022. Je me demande comment on en est arrivé à ces taux. Est-ce que toutes les redevances pour les combustibles vont être remboursées? Je ne crois pas que ce soit le cas.

Peut-être pourriez-vous nous dire d’abord quelles dépenses sont admissibles.

Mme Gwyer : Pour le remboursement des redevances sur les combustibles, les dépenses sont essentiellement un indicateur permettant de déterminer la taille de l’exploitation agricole pour établir le montant auquel elle pourrait avoir droit.

Vous vouliez notamment savoir pourquoi les dépenses devaient atteindre au moins 25 000 \$. C’est en fait le seuil à partir duquel le crédit peut être réclamé. On veut ainsi s’assurer que les très petites entreprises faisant plutôt de l’agriculture d’agrément ne sont pas admissibles à ce crédit. C’est donc un simple seuil.

La sénatrice Marshall : Est-ce un crédit d’impôt remboursable?

Mme Gwyer : Oui. Les dépenses sont calculées essentiellement de la même façon qu’une entreprise agricole le ferait pour ses dépenses générales en application de la Loi de l’impôt sur le revenu.

La sénatrice Marshall : Alors, ce n’est pas uniquement pour le combustible?

Mme Gwyer : Non, ce n’est pas seulement pour le combustible. On considère l’ensemble des dépenses pour se faire une idée de la taille de l’exploitation agricole. C’est l’une des façons les plus simples de savoir à quoi s’en tenir.

Senator Marshall: Why 90%? How did you come up with 90%?

Ms. Gwyer: I'm not sure what 90% you're referring to.

Senator Marshall: I saw that somewhere in the briefing document. It says "a portion of the expenses."

Ms. Gwyer: I'm not sure if you're maybe thinking about the climate action incentive payments, which return about 90% of the fuel charge to individuals. That might be what the 90% is.

Senator Marshall: This won't return all the fuel charges, will it, to those farms? I'm trying to get a handle on how much the government is collecting and how much they will refund. What's the difference?

Ms. Gwyer: My colleague Mr. King might be able to answer that better than I can.

Mr. King: Two things on that. One is that, by law, all the fuel charge revenues that are collected have to be returned. There's an annual accounting of that. A government document is published, the GGPPA, or Greenhouse Gas Pollution Pricing Act report, to show that this does happen.

With respect to returns to farmers, there's an estimated \$100 million in terms of what they would pay in fuel charge on natural gas and propane. That is what's being returned. It's an estimate, but it's as close as we can figure to what they would pay. So "yes" is the answer to your question.

Senator Marshall: They are getting it all back. Okay, that's good.

The Chair: Mr. Mercille, you said that you would consider looking at information for a question from Senator Marshall. Do we agree that we have a deadline by Wednesday, May 25, and it would be important that you would send that answer in writing, please?

Mr. Mercille: Yes. I will refer the question to the department. I don't know who is responsible for the measure that Senator Marshall is talking about. I will not answer directly because I don't know the background of that, but I will relay the question to the department.

The Chair: And you will give them the information that we have a deadline of May 25?

La sénatrice Marshall : Pourquoi 90 %? Comment en êtes-vous arrivés à 90 %?

Mme Gwyer : Je ne sais pas de quel 90 % vous parlez au juste.

La sénatrice Marshall : J'ai vu cela quelque part dans le document d'information. On indique qu'il s'agit d'une portion des dépenses.

Mme Gwyer : Peut-être que vous pensez aux paiements de l'Incitatif à agir pour le climat qui retournent aux particuliers environ 90 % des produits de la redevance sur les combustibles. C'est peut-être le 90 % auquel vous faites référence.

La sénatrice Marshall : Cette mesure ne va pas permettre aux exploitations agricoles de récupérer la totalité des redevances sur le combustible, n'est-ce pas? J'essaie de voir quelles sommes le gouvernement va percevoir et combien il va rembourser pour établir la différence entre les deux.

Mme Gwyer : Mon collègue, M. King, serait peut-être mieux placé que moi pour répondre à cette question.

M. King : Il y a deux choses à savoir à ce sujet. Premièrement, il est prévu dans la loi que tous les produits tirés de la redevance sur les combustibles doivent être retournés à la population. Le gouvernement produit un rapport en vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre pour démontrer que les choses se passent bel et bien de cette manière.

Pour ce qui est des sommes retournées aux agriculteurs, on estime à 100 millions de dollars le montant total qu'ils paieraient en redevances sur les combustibles pour le gaz naturel et le propane. C'est cet argent qui leur est retourné. C'est une estimation, mais elle est aussi rapprochée que possible de la réalité. Je dois donc répondre par l'affirmative à votre question.

La sénatrice Marshall : Ils récupèrent tout cet argent. D'accord, c'est bien.

Le président : Monsieur Mercille, vous avez indiqué être disposé à chercher l'information nécessaire pour répondre à une question de la sénatrice Marshall. Pouvons-nous convenir d'une réponse par écrit d'ici le mercredi 25 mai?

M. Mercille : Oui. Je demanderai au ministère de répondre à la question. Je ne sais pas qui est responsable de la mesure dont parle la sénatrice Marshall. Je ne répondrai pas directement à la question, car je ne connais pas le contexte de cette mesure, mais je transmettrai la question au ministère.

Le président : Et direz-vous aux gens concernés que nous avons une date limite, qui est le 25 mai?

Mr. Mercille: Yes. Parliamentary Affairs are probably on this call, and they are taking notes of all of this.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Forest: I'd like to thank the witnesses for being with us today. I'm going to continue on from there, in view of this new tax on underused housing.

The objective is laudable, but I think this sets a dangerous precedent, since the federal government is involving itself in property taxation, which accounts for approximately 70 per cent of the revenue of municipalities and cities in Quebec and Canada. While the objective is laudable, I'm concerned about this precedent, because we have a real problem when it comes to housing.

You say you held consultations before putting this tax into effect; whom did you consult? The Union des municipalités du Québec sent a letter to the minister, Ms. Freeland, stating that this tax would create an unfortunate precedent, since property tax accounts for a large portion of municipalities' revenue. I'd like to know who was consulted before using property tax as a way of addressing underused housing.

Mr. Mercille: The consultation was public. All Canadians were consulted and the consultation was on the Department of Finance website.

I don't know whether your question is a legal one, but the government's position is that the federal government has the necessary powers to do this, under the Canadian constitution; Parliament may raise money by any mode or system of taxation. That is all very broad and the government had not previously decided to apply a tax on real property; in fact, that's not entirely true, since the GST applies to new buildings and there is also a taxable capital gain, apart from the principal residence exemption, under income tax.

This isn't my specialty, but I'm going to finish my answer there; I don't know whether that answers your question.

However, the consultation was public; all Canadians, and essentially the entire world, were consulted and everything was published on the Department of Finance website.

Senator Forest: Our constitution may allow it, but if I understand correctly, in the spirit of tax policy in a proper cooperative federalism, the provinces and municipal unions were not specifically consulted. An annual one per cent tax has to be distinguished from a tax like the GST on the purchase of a new

M. Mercille : Oui. Des représentants des affaires parlementaires participent probablement à cet appel et prennent des notes.

Le président : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Forest : Merci aux témoins d'être avec nous aujourd'hui. Je prends la balle au bond, compte tenu de cette nouvelle taxe sur les logements sous-utilisés.

L'objectif est louable, mais il s'agit selon moi d'un précédent dangereux, parce que le gouvernement fédéral vient s'immiscer dans le champ de taxation de l'impôt foncier, qui représente environ 70 % des revenus des municipalités et des villes au Québec et au Canada. Bien que l'objectif soit louable, ce précédent m'inquiète, car on a un vrai problème en ce qui a trait au logement.

Vous dites avoir mené des consultations avant de mettre cette taxe en application; qui avez-vous consulté? L'Union des municipalités du Québec a fait parvenir une lettre à la ministre Freeland, indiquant que cette taxe créerait un précédent regrettable, puisque l'impôt foncier représente une grande partie des revenus des municipalités. J'aimerais bien savoir qui a été consulté avant d'utiliser le moyen de l'impôt foncier pour intervenir sur le plan des logements sous-utilisés.

M. Mercille : Cette consultation était publique. Tous les Canadiens ont été consultés et la consultation figurait sur le site Web du ministère des Finances.

Je ne sais pas si votre question est d'ordre juridique, mais la position du gouvernement est que le gouvernement fédéral a les pouvoirs requis pour faire cela, conformément à la Constitution canadienne; le Parlement fédéral peut procéder au prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation. Tout cela est très large et le gouvernement n'avait pas décidé auparavant d'appliquer une taxation dans le domaine de l'immobilier; en fait, ce n'est pas tout à fait vrai, puisque la TPS s'applique sur les immeubles neufs et qu'il y a également un gain en capital taxable, à part l'exemption sur la résidence principale, en vertu de l'impôt sur le revenu.

Ce n'est pas ma spécialité, mais je vais finir ma réponse là; je ne sais pas si cela répond à votre question.

Cependant, la consultation était publique; tous les Canadiens — et le monde entier, au fond — ont été consultés et le tout était publié sur le site Web du ministère des Finances.

Le sénateur Forest : Peut-être que notre Constitution le permet, mais si je comprends bien, dans l'esprit de la fiscalité d'un bon fédéralisme coopératif, les provinces et les unions municipales n'ont pas été consultées spécifiquement. Il faut distinguer une taxe annuelle de 1 % d'une taxe comme la TPS

residence or from a one-time capital gain on a completed transaction. To my mind, these are two very different things.

Mr. Mercille: I think a public consultation is a public consultation.

Senator Forest: Of course.

Mr. Mercille: Imposing this tax is a decision of the government; the government may be the one you should be asking.

Senator Forest: My second question is for Mr. Countryman and is about the Safe Return to Class Fund, for which funding has gone from \$2 billion to \$100 million. That's a very substantial increase; how was the assessment done to arrive at that figure?

[English]

Mr. Countryman: The \$100-million top-up was in the government's election platform, so it was the decision of the government to provide \$100 million to support provinces and territories with ventilation improvements in schools.

[Translation]

Senator Forest: There was no specific needs assessment done?

[English]

Mr. Countryman: No, the amount that was provided comes from the platform. There was the \$2 billion provided to support safe schools in 2020 during the pandemic, and the government decided to provide an additional \$100 million to help with ventilation, which all provinces have readily accepted.

[Translation]

Senator Forest: I understand. Thank you.

My next question is for Ms. Nandy and deals with the amendments to employment insurance to extend the maximum number of weeks for which benefits can be paid to seasonal workers. I understand that this measure is necessary so as not to penalize workers in the seasonal industry, which is a fact of life from one end of Canada to the other.

What strikes me, however, is that things get patched up and this program has to be constantly reworked. Pieces are added, it becomes more and more complex, and each time it turns into

sur l'achat d'une nouvelle résidence ou d'un gain en capital ponctuel compte tenu d'une transaction effectuée. Il s'agit là, selon moi, de deux choses très différentes.

M. Mercille : Je pense qu'une consultation publique est une consultation publique.

Le sénateur Forest : Bien sûr.

M. Mercille : Le fait que cette taxe ait été imposée est une décision du gouvernement; c'est peut-être au gouvernement que vous devriez poser la question.

Le sénateur Forest : Ma deuxième question s'adresse à M. Countryman et a trait au Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, qui est passé d'un financement de 2 milliards de dollars à 100 millions de dollars. Il s'agit là d'une augmentation très importante; comment l'évaluation a-t-elle été faite pour en arriver à cette somme?

[Traduction]

M. Countryman : Le montant supplémentaire de 100 millions de dollars figurait dans le programme électoral du gouvernement, qui a donc décidé de fournir 100 millions de dollars pour aider les provinces et les territoires à améliorer la ventilation dans les écoles.

[Français]

Le sénateur Forest : Il n'y a pas eu d'évaluation spécifique en ce qui a trait aux besoins?

[Traduction]

M. Countryman : Non. Le montant qui a été fourni est celui qui figurait dans le programme. Il y a eu le financement de 2 milliards de dollars pour appuyer une rentrée scolaire sécuritaire dans les écoles en 2020 pendant la pandémie, et le gouvernement a décidé de fournir 100 millions de dollars supplémentaires pour améliorer la ventilation, ce que toutes les provinces ont accepté sans hésiter.

[Français]

Le sénateur Forest : Je comprends. Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Nandy et porte sur les modifications à l'assurance-emploi pour prolonger le nombre maximal de semaines pour lesquelles des prestations peuvent être versées aux travailleurs saisonniers. Je comprends que cette mesure soit nécessaire pour éviter de pénaliser les travailleurs de l'industrie saisonnière, qui est une réalité d'un bout à l'autre du Canada.

Cependant, ce qui me frappe, c'est qu'on fait du rapiéçage et qu'on doit refaire constamment ce programme. On ajoute des morceaux; cela devient de plus en plus complexe et, chaque fois,

some kind of psychodrama for seasonal workers, who don't know whether benefits will be extended or not.

Don't you think that a stable program that is built to deal with what are relatively foreseeable economic shocks would probably provide for more efficient handling of cases, and guarantee claimants a more secure environment, so that pilot projects don't have to be extended every 2 months or every 12 months?

[English]

Ms. Nandy: Thank you, senator. To confirm, your question is with regard to the review of the Employment Insurance, or EI, program writ large and not the specific amendments in Bill C-8? Is that correct?

Senator Forest: Exactly, yes.

Ms. Nandy: To confirm, there was a commitment made by the government in Budget 2021 for the EI program to undergo consultations over a period of two years. Those consultations are ongoing and include topics such as supports for seasonal workers. Those consultations are expected to conclude in 2022, after which the government has committed to release its long-term plan on EI modernization.

The Chair: Thank you, Ms. Nandy.

Senator Richards: Thank you to the witnesses. Senator Gignac asked my question, but I'm going to ask it again, and then I'm going to go to Mr. Countryman for a quick question.

In Part 5 of the background, there's the authorization of \$300 million and then another \$1.7 billion. Who establishes the oversight for this money? Because it was already spent in Supplementary Estimates (C). A lot of money was given, and I'm wondering why this added expense exists, how the money will be followed and how do we know where it's going and to what benefit it is exactly?

If either Mr. Joyal or Mr. MacDonald could answer this, I would be happy. Then, I have a quick question for Mr. Countryman.

Mr. MacDonald: Perhaps I'll go first. Senator Richards, we moved to put in place a large number of contracts to buy rapid tests when Omicron hit. Provinces and territories were asking for these tests, and there was a global glut. There were very few accessible, so we did everything we could, working across government, to make sure we could get rapid tests into the country and out to citizens of Canada.

cela devient une espèce de psychodrame pour les travailleurs saisonniers, qui ne savent pas si les prestations seront prolongées ou non.

Afin qu'on n'ait pas à prolonger des projets pilotes tous les 2 ou 12 mois, ne croyez-vous pas qu'un programme stable et adapté pour faire face aux chocs économiques qui sont assez prévisibles permettrait probablement de traiter plus efficacement les dossiers et de garantir aux prestataires un environnement plus sécuritaire?

[Traduction]

Mme Nandy : Merci, sénateur. Si j'ai bien compris, votre question porte sur l'examen du programme d'assurance-emploi dans son ensemble et non sur les modifications apportées dans le cadre du projet de loi C-8. Est-ce bien cela?

Le sénateur Forest : Exactement.

Mme Nandy : Dans le budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à ce que le programme d'assurance-emploi fasse l'objet de consultations sur une période de deux ans. Les consultations sont en cours et portent sur des sujets comme le soutien aux travailleurs saisonniers. Ces consultations devraient se terminer en 2022, après quoi le gouvernement s'est engagé à publier son plan à long terme sur la modernisation de l'assurance-emploi.

Le président : Merci, madame Nandy.

Le sénateur Richards : Je remercie les témoins. Le sénateur Gignac a déjà posé ma question, mais je vais la poser à nouveau, puis je poserai brièvement une question à M. Countryman.

Dans la partie 5 du contexte, il est question d'une autorisation de 300 millions de dollars, puis de 1,7 milliard de dollars supplémentaires. Qui veille à la surveillance de cet argent? Il a déjà été dépensé dans le Budget supplémentaire des dépenses (C). Beaucoup d'argent a été donné, et je me demande pourquoi cette dépense supplémentaire existe, comment on fera le suivi au sujet de l'argent et comment nous pouvons savoir où il se retrouve et à quoi il sert exactement.

Si M. Joyal ou M. MacDonald peuvent répondre à cette question, j'en serais ravi. J'aurais ensuite une autre brève question à poser à M. Countryman.

M. MacDonald : Je vais peut-être commencer. Sénateur Richards, nous avons mis en place un grand nombre de contrats pour l'achat de tests rapides lorsque le variant Omicron a frappé. Les provinces et les territoires demandaient ces tests, et il y avait un engorgement. Très peu étaient accessibles, alors nous avons fait tout ce que nous pouvions, à l'échelle du gouvernement, pour nous assurer que nous pouvions nous procurer des tests rapides et les distribuer à la population.

At the time, we had introduced Bill C-8, but timing-wise, we also knew that there was a March 31 fiscal year end that was fast approaching. The monies that we were using through risk management had to be repaid, which is why we used the opportunity to put forward the same amount of funds in Supplementary Estimates (C). As I tried to explain earlier, we will freeze the funding that was used by Supplementary Estimates (C) in this fund, but the minister did commit to providing a report in the house and to table this report on how many rapid tests were purchased, at what price, and we intend to do so. That same provision was found in Bill C-10.

I hope this answers your question, but I can assure you the money will not be spent twice. The information on the procurement of rapid tests is found online on the Canada.ca website, so you can see the number of tests that have been procured, the number of tests that have been shipped out to provinces and their reporting on what has been deployed. I hope that helps. Thank you.

Senator Richards: Yes, it does, sir, and thank you. I'm concerned about this kind of double-dipping that I see when I get the supplementals, and I often wonder where this extra money goes, so I think it's a legitimate concern of every Canadian to know.

Mr. MacDonald: Absolutely, and that concern has been expressed prior, and that's why I wanted to make sure you were aware the funds will be frozen in these second accounts. There's no opportunity for us to double spend the money. It was simply a fiscal management and a fiscal framework reality that we had entered into these contracts and that we needed to pay them before March 31. Bill C-8 hadn't been in existence at that point, so we took the opportunity to use supplementary estimates to be able to pay back those funds off of the contracts that we had put in place. But there will be no double spending, and there will be a report tabled in both houses of the Senate and Parliament. Thank you.

Senator Richards: Thank you very much. My second question to Mr. Countryman, if I could, will there be any money or incentives for homeowners for redoing their ventilation systems in their own houses in any way, since that's where most people live and spend most of their time?

Mr. Countryman: There is no incentive for homeowners in Part 4. Part 4 concerns strictly support for cleaner air in schools.

I don't know whether there's anyone from my tax policy colleagues who want to speak to measures for ventilation. I believe it's for businesses in Part 1.

À l'époque, nous avons présenté le projet de loi C-8, mais nous savions aussi que la fin de l'exercice financier, le 31 mars, approchait à grands pas. Les fonds que nous utilisons dans le cadre de la gestion des risques devaient être remboursés, et c'est pourquoi nous avons profité de la possibilité de présenter le même montant dans le Budget supplémentaire des dépenses (C). Comme j'ai essayé de l'expliquer plus tôt, nous allons geler les fonds qui ont été dépensés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), mais le ministre s'est engagé à déposer un rapport à la Chambre sur le nombre de tests rapides achetés et le prix auquel ils ont été achetés, et nous avons l'intention de le faire. Cette même disposition se trouvait dans le projet de loi C-10.

J'espère que cela répond à votre question, mais je peux vous assurer que l'argent ne sera pas dépensé deux fois. L'information sur l'achat de tests rapides se trouve en ligne sur le site Web Canada.ca. Vous pouvez donc voir le nombre de tests qui ont été achetés, le nombre de tests qui ont été expédiés aux provinces et ce qui a été déployé. J'espère que c'est utile. Merci.

Le sénateur Richards : Oui, monsieur. Je vous remercie. Cela me préoccupe lorsque je vois une dépense pour une deuxième fois en regardant les demandes supplémentaires, et je me demande souvent où va cet argent supplémentaire. Je pense donc qu'il est légitime que chaque Canadien le sache.

M. MacDonald : Absolument, et cette préoccupation a été exprimée auparavant. C'est pourquoi je voulais m'assurer que vous savez que les fonds seront gelés. Il nous est impossible de dépenser l'argent deux fois. C'était simplement lié à la gestion financière et au cadre financier, à savoir que nous avons conclu les contrats et que nous devons payer avant le 31 mars. Le projet de loi C-8 n'existait pas à ce moment-là, alors nous avons saisi l'occasion d'utiliser le Budget supplémentaire des dépenses pour être en mesure de rembourser ces fonds. Mais il n'y aura pas de dépenses en double, et un rapport sera déposé devant les deux chambres au Parlement. Je vous remercie.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup. Ma deuxième question s'adresse à M. Countryman, si vous me le permettez. Prévoit-on des fonds ou des incitatifs pour que les propriétaires améliorent la ventilation dans leur maison de quelque façon que ce soit, puisque c'est là que la plupart des gens vivent et passent la majeure partie de leur temps?

M. Countryman : Aucun incitatif n'est prévu pour les propriétaires dans la partie 4. Cette partie porte uniquement sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles.

Je ne sais pas si l'un de mes collègues du secteur de la politique de l'impôt veut parler des mesures sur la ventilation. Je crois que les mesures prévues dans la partie 1 concernent les entreprises.

Ms. Gwyer: Yes, that's correct. The ventilation measures in Part 1 is limited to businesses and commercial locations.

Senator Richards: Yes, that's what I assumed. I was just wondering if there are any plans in the future to maybe go beyond that for houses, residences of families and people living in, for instance, apartment buildings and high-rises.

Mr. Countryman: Again, I can't speculate on that. I don't know. This measure is fixed simply for schools.

Senator Richards: Okay, thank you very much.

Mr. Countryman: Thank you.

Senator Duncan: Welcome to our witnesses. I would like to address two measures, the northern residents tax deductions and the school supplies tax credit. This is a bit of a down in the weeds question, but I would like an explanation from the department of the administration of these benefits.

Both apply to the 2021 tax year. The application of the northern residents deduction has not, to my knowledge, delayed the processing of the tax filing by northerners for the 2021 tax year, yet there have been many news reports that the application of the school supplies tax credit has caused significant delay of the tax filing and processing of the tax filing by Canadian teachers.

So I appreciate one is a deduction and one is a tax credit. I understand why the delay would be because Parliament has not yet passed, and yet there does not seem to have been that delay applied in one tax measure over the other. Could the department explain that, please?

I have a second question, as well. Perhaps I could put that on the record as opposed to having a second round, Mr. Chair.

I would like to speak to Employment and Social Development Canada. Have the issues around the additional seasonal benefits tax measure enabled the department to clear up the anomaly that exists in Prince Edward Island where we have situations between zone one and zone two that cause tremendous difficulty for islanders? We were made aware of this issue by the Mayor of Charlottetown as well as our colleague former Senator Griffin. Could I have the answer to those two questions, please?

Mme Gwyer : C'est exact. Les mesures sur la ventilation qui figurent à la partie 1 ne concernent que les entreprises et les emplacements commerciaux.

Le sénateur Richards : Oui, c'est ce que je pensais. Je me demandais simplement s'il était prévu à l'avenir d'aller plus loin, pour les maisons, les résidences des familles et des personnes vivant, par exemple, dans des immeubles à appartements et des tours d'habitation.

M. Countryman : Encore une fois, je ne peux émettre d'hypothèses à ce sujet. Je ne sais pas. Cette mesure concerne les écoles.

Le sénateur Richards : D'accord. Merci beaucoup.

M. Countryman : Merci.

La sénatrice Duncan : Bienvenue aux témoins. J'aimerais parler de deux mesures : les déductions d'impôt pour les habitants de régions éloignées et le crédit d'impôt pour fournitures scolaires. C'est en quelque sorte une question de fond, mais j'aimerais que le ministère m'en explique le fonctionnement.

Les deux s'appliquent à l'année d'imposition 2021. L'application de la déduction pour les habitants de régions éloignées n'a pas, à ma connaissance, retardé le traitement des déclarations de revenus des habitants de régions éloignées pour l'année d'imposition 2021. Cependant, dans les médias, il a été beaucoup question de retards importants dans les déclarations de revenus et le traitement des déclarations de revenus des enseignants canadiens qui ont été entraînés par l'application du crédit d'impôt pour fournitures scolaires.

Je sais que l'une des mesures est une déduction et l'autre, un crédit d'impôt. Je comprends que le retard soit lié au fait que le Parlement n'a pas encore adopté le projet de loi, et pourtant il ne semble pas que ce retard s'applique à une mesure fiscale par rapport à l'autre. Le ministère pourrait-il expliquer cela, s'il vous plaît?

J'ai également une deuxième question. Je pourrais peut-être la faire consigner au compte rendu au lieu de la poser au cours d'un deuxième tour, monsieur le président.

J'aimerais m'adresser aux représentants d'Emploi et Développement social Canada. Ce qui entoure la mesure fiscale relative aux semaines supplémentaires de prestations pour les travailleurs saisonniers a-t-il permis au ministère de résoudre l'anomalie qui existe à l'Île-du-Prince-Édouard, où des situations entre les zones un et deux causent d'énormes difficultés aux habitants de l'île? Le maire de Charlottetown et notre collègue, l'ancienne sénatrice Griffin, nous ont parlé du problème.

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Department of Finance Canada: Thank you very much for your question, senator. I'll answer the first. Really you did hit on it. What we have here, when a measure is a reduction in tax so it can be a deduction, it could be a non-refundable credit. That's something that the Canada Revenue Agency administers on the basis of draft legislation.

The draft legislation was put out in this case as part of Bill C-8, so just as you correctly said, that's something that northerners are able to benefit from as they have been filing their taxes for the 2021 tax year because it's just a reduction in the amount of money that the government is taking in.

The situation with the educator school supply tax credit — and it's also the situation with the return of fuel charge for farmers tax credit, which my colleague, Ms. Gwyer, described — is that these are refundable tax credits. They are not just a reduction in tax, they are actually effective for their spending. They are spending through the tax system, but they are government resources that the CRA is taking from the Consolidated Revenue Fund and giving and paying to taxpayers. In these cases, for those two measures the CRA is holding those returns and will process them once this legislation receives Royal Assent.

I hope that explains the difference between the two measures.

The Chair: On the second question, Ms. Nandy, please?

Ms. Nandy: Good morning, senators. Thank you for the question.

The objective of the particular measures related to seasonal workers in Bill C-8 is to introduce an additional condition of eligibility with regard to the current temporary measure for seasonal workers that is in place. That measure applies to the 13 targeted EI regions that were named in Pilot Project No. 21, the pilot project for seasonal workers.

With regard to your specific question, the regions that these particular amendments apply to have not changed. They are the same 13 regions that existed under the previous Pilot Project No. 21. That includes both P.E.I. regions, so for Charlottetown and for the rest of P.E.I. There has been no change to the EI regions affected by these amendments.

Pourrais-je avoir une réponse à ces deux questions, s'il vous plaît?

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, ministère des Finances Canada : Merci beaucoup de la question, sénatrice. Je vais répondre à votre première question. Vous avez vraiment mis le doigt dessus. Lorsqu'une mesure constitue une réduction d'impôt — il peut s'agir d'une déduction, ou d'un crédit non remboursable —, on parle ici de quelque chose que l'Agence du revenu du Canada applique en fonction d'un avant-projet de loi.

L'avant-projet de loi a été présenté dans ce cas-ci dans le cadre du projet de loi C-8. Donc, comme vous l'avez dit à juste titre, c'est une chose dont les habitants des régions éloignées sont en mesure de bénéficier en produisant leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2021, car il s'agit simplement d'une réduction du montant d'argent que le gouvernement perçoit.

Concernant le crédit d'impôt pour fournitures scolaires pour les éducateurs — et il en est de même pour le crédit d'impôt pour le retour des produits de la redevance sur les combustibles aux agriculteurs, dont ma collègue, Mme Gwyer, a parlé —, il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable. Il ne s'agit pas seulement d'une réduction d'impôt. Il s'agit d'une dépense par le biais du régime fiscal, mais on parle de ressources gouvernementales que l'ARC prend dans le Trésor et qu'elle donne et verse aux contribuables. Dans ce cas, pour ces deux mesures, l'ARC traitera les déclarations une fois que ce projet de loi aura reçu la sanction royale.

J'espère que cela explique la différence entre les deux mesures.

Le président : Pouvez-vous répondre à la deuxième question, s'il vous plaît, madame Nandy?

Mme Nandy : Bonjour, sénateurs. Je vous remercie de la question.

L'objectif des mesures relatives aux travailleurs saisonniers dans le projet de loi C-8 est d'introduire une condition d'admissibilité supplémentaire concernant la mesure temporaire actuelle pour les travailleurs saisonniers. Cette mesure s'applique aux 13 régions de l'assurance-emploi ciblées visées par le projet pilote n° 21, le projet pilote pour les travailleurs saisonniers.

En ce qui concerne votre question, les régions auxquelles ces modifications particulières s'appliquent n'ont pas changé. Ce sont les mêmes 13 régions que dans le cadre du précédent projet pilote n° 21. Cela comprend les deux régions de l'Île-du-Prince-Édouard, donc Charlottetown et le reste de la province. Aucun changement n'a été apporté aux régions de l'assurance-emploi touchées par ces modifications.

Senator Boehm: I'd like to thank the witnesses. I wanted to follow up with Mr. King in response to the question asked earlier by Senator Marshall. This, of course, is on the underused housing tax act.

The office of the Parliamentary Budget Officer has expressed some concern about the data being uneven and the quality of the data available regarding non-resident, non-Canadian residential property ownership, and has said that this could underestimate the applicable tax base. Exemptions under the UHTA include properties that are in the primary place of residence for the owner, the owner's common-law spouse, children, et cetera, and vacation properties.

You mentioned maybe 35,000 residences might apply. As you break down the data, how accurate is this really, or are we winnowing down the actual base to a very small number? That's the first question.

Second, you mentioned that you've looked at what British Columbia has done. Have you looked at other international jurisdictions as well, assuming you haven't looked at tax havens but at others to see what other countries may have done to deal with this issue?

Mr. King: Thank you for the question. You're absolutely right. The PBO is correct in saying that there's a great deal of uncertainty around the numbers. We have some information from the Canadian Housing Statistics Program on the degree of foreign ownership, but that's only for four provinces. We have a little bit of data from the B.C. government speculating on vacancy tax and the degree to which foreign-owned properties are vacant. We have to make some big assumptions there.

That's not unusual with a new tax. Until we start to get people filing, see who they are, the numbers, where they are, et cetera, who's going to claim the exemptions, it is a challenge to come up with a number. So that revenue estimate can change, certainly.

As to the second part of the question, foreign experience, yes, we did.

Mr. Ives, do you have any more info on what you can share on what has been done internationally and that may have been looking at as we were developing the measure?

Robert Ives, Senior Advisor, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: In terms of a vacancy or speculation-type tax, Canada is unique in terms of being the first place worldwide to implement this type of tax. The City of Vancouver was the first to do so, followed by the Province of British Columbia.

Le sénateur Boehm : J'aimerais remercier les témoins. Je voulais poursuivre avec M. King à propos de la question que la sénatrice Marshall a posée plus tôt. Je parlerai, bien sûr, de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a exprimé certaines préoccupations quant à la qualité des données disponibles concernant les propriétaires d'immeubles résidentiels non résidents et non canadiens, et il a dit que l'assiette fiscale applicable pourrait être sous-estimée. Des exemptions en vertu de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés s'appliquent aux propriétés qui constituent le lieu de résidence habituelle du propriétaire, de son époux ou conjoint de fait, de ses enfants, etc., et aux propriétés de vacances.

Vous avez mentionné qu'il pourrait s'agir de 35 000 résidences. Lorsqu'on désagrège les données, dans quelle mesure est-ce exact? Sommes-nous en train de réduire l'assiette à un très petit nombre? Voilà ma première question.

Ensuite, vous avez mentionné que vous aviez examiné ce qu'a fait la Colombie-Britannique. Avez-vous examiné les mesures que d'autres pays ont prises également, en supposant que vous ne vous êtes pas penché sur les paradis fiscaux, pour voir ce qu'ils ont pu faire pour régler ce problème?

M. King : Je vous remercie de la question. Vous avez tout à fait raison. Le directeur parlementaire du budget a raison de dire qu'il y a beaucoup d'incertitude quant aux données. Nous avons quelques renseignements fournis par le Programme de la statistique du logement canadien sur le degré de propriété étrangère, mais il ne s'agit que de quatre provinces. Nous avons quelques données du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la taxe sur l'inoccupation et la mesure dans laquelle les propriétés qui appartiennent à des étrangers sont inoccupées. Nous devons faire de grandes suppositions à ce sujet.

Ce n'est pas inhabituel avec une nouvelle taxe. Tant que nous n'aurons pas commencé à recevoir les déclarations des gens, à voir qui ils sont, les chiffres, où ils sont, entre autres, et à voir qui réclamera les exemptions, il sera difficile d'établir des chiffres. Il est certain que l'estimation des recettes peut changer.

Quant à la deuxième question sur l'expérience d'autres pays, nous avons examiné ce qui se fait ailleurs.

Monsieur Ives, avez-vous d'autres renseignements à nous donner sur ce qui a été fait à l'étranger et sur ce que nous avons pu examiner pendant l'élaboration de la mesure?

Robert Ives, conseiller principal, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : En ce qui concerne les taxes sur l'inoccupation ou la spéculation, le Canada est unique en ce sens qu'il est le premier endroit au monde à mettre en place ce type de taxe. La Ville de Vancouver a été la première à le faire, suivie par la province de la Colombie-Britannique.

There's not really a lot of experience globally in terms of this type of taxation, but certainly there is domestic experience.

Senator Boehm: Thank you. I'm assuming lessons learned could also be shared in the OECD context because this is not an isolated Canadian phenomenon.

I would now like to get into Part 4 on the school ventilation improvement. I'm assuming population size was considered regarding the amounts allocated to each province and territory, but was anything allocated in terms of monies to go to specific areas and/or schools, for example? Is there funding specifically for underserved communities and/or Indigenous communities included in this?

I realize jurisdiction is always a touchy subject in this country among the various levels of government, but how deeply were the provinces and territories consulted in this program about the needs and the amounts that were allocated? Is there a deadline by which ventilation improvements must be completed and is there a way to assess and ensure the funds are used as required?

Mr. Countryman: There are quite a few questions there. Let me see if I can answer them all.

In terms of the allocation of the funding, it was allocated on a per capita basis using the population of children 4 to 18 by jurisdiction, but there was a base amount of \$500,000 for each jurisdiction and the rest of the money was held equal per capita. That is how the allocation was done for each province and territory. Provinces and territories are able to choose how they allocate their funding by region, school, et cetera.

With respect to the Indigenous aspect, there is a separate fund that Indigenous Services Canada administers. It's an estimate of \$10 million to support ventilation in Indigenous schools on reserve.

In terms of the reporting and timeline, basically there's been an exchange of letters, from the Minister of Finance federally and her counterparts in the provinces and territories, where each province and territory was asked to submit an outline of the plan for how they will spend the funds that they will receive. All provinces submitted basically along the lines I mentioned earlier in my overview, namely that they would spend things to improve ventilation, like portable filtration units, upgrades to existing systems, et cetera. This is all to take place within the 2021-22 school year. It may extend to the summer because of where we are at now, but provinces were able to do that with that time frame.

Il n'y a pas vraiment beaucoup d'exemples de ce type de taxe dans le monde, mais il y a certainement un exemple à l'échelle nationale.

Le sénateur Boehm : Merci. Je suppose que les leçons tirées pourraient également être communiquées dans le contexte de l'OCDE, car le phénomène ne touche pas uniquement le Canada.

J'aimerais maintenant passer à la partie 4, qui porte sur l'amélioration de la ventilation dans les écoles. Je suppose que la taille de la population a été prise en compte dans les montants alloués à chaque province et à chaque territoire, mais a-t-on alloué des fonds à certaines régions ou à certaines écoles en particulier, par exemple? Y a-t-il des fonds destinés spécifiquement à des collectivités mal desservies ou à des collectivités autochtones?

Je sais que la question des compétences est toujours un sujet délicat dans ce pays entre les différents ordres de gouvernement, mais dans quelle mesure les provinces et les territoires ont-ils été consultés dans le cadre de ce programme au sujet des besoins et des montants alloués? Y a-t-il une date limite à laquelle les améliorations de la ventilation doivent être terminées et y a-t-il un moyen d'évaluer le tout et de s'assurer que les fonds sont utilisés comme il se doit?

M. Countryman : Il y a là de nombreuses questions. Je vais essayer de répondre à chacune d'elles.

L'affectation des fonds a été faite en fonction du nombre d'enfants de 4 à 18 ans dans chaque province ou territoire. Il y avait toutefois un montant de base de 500 000 \$ pour chaque province ou territoire et le reste du financement était réparti selon un montant égal par habitant. Voilà comment les fonds ont été répartis pour chaque province et territoire. Les provinces et territoires sont libres de déterminer la façon dont les fonds sont répartis par région, par école, et cetera.

Concernant la question sur les Autochtones, il y a un fonds distinct de 10 millions de dollars pour appuyer les projets de ventilation dans les écoles autochtones des réserves. Il est administré par Services aux Autochtones Canada.

Quant aux rapports et à l'échéancier, il y a eu un échange de lettres entre le ministre fédéral des Finances et ses homologues des provinces et des territoires. On demande à chaque province et territoire de présenter un plan de dépenses pour les fonds prévus. Toutes les provinces ont présenté un plan. Comme je l'ai indiqué dans le résumé que j'ai présenté, les provinces utiliseront ces fonds pour améliorer la ventilation, notamment l'achat d'unités de filtration portatives, l'amélioration de systèmes existants, et cetera, le tout au cours de l'année scolaire 2021-2022. Cela pourrait se prolonger durant l'été, étant donné la situation actuelle, mais les provinces ont pu le faire durant cette période.

Hopefully, that answers most aspects of your question.

Senator Boehm: Except for the very last one: How do you ensure the monies are being used for that purpose?

Mr. Countryman: Again, there was an exchange of letters between the ministers. We have a pledge from each province and territory that this is how they will spend the money. They've outlined, to varying degrees of detail, how they intend to spend the funding on those categories. We did ask if they can provide assurances they spent the original \$2 billion and all provinces and territories came back and said, yes, the original \$2 billion in the fund had been allocated and spent.

Senator Boehm: Thank you very much.

Senator Loffreda: Thank you to all our panellists for being here this morning.

My question is on the underused housing tax act. We discussed the other jurisdictions, municipalities or provinces who also implemented a similar tax on foreign-owned or underused or vacant homes.

Is there any data on how successful this tax has been domestically in slowing down foreign purchases and changing behaviours? We discussed internationally, but domestically do we have any statistics? Was it a success? Has it improved housing affordability in those provinces or municipalities?

Mr. King: I can say one thing about that. We have information from the B.C. speculation and vacancy tax where, in 2018 — the first year it was implemented — and in 2019, the number of people filing for the taxes, or foreign owners, declined by 50%. That went from approximately 3,200 to about 1,500 people filing and paying the tax. Presumably those houses were sold to Canadians or rented out on a longer-term basis, but that was just for B.C. and for one year.

I'm not aware of any other data beyond that.

Senator Loffreda: Thank you.

My next question is on Real Estate Investment Trusts, what we call REITs. Those are companies that operate and finance income-generating real estate and are similar to mutual funds. I'm asking because they pool numerous investors and there may be some foreign investors. To what extent do the proposed measures address vacant properties owned by REITs? Were REITs considered when developing this measure? Does the government have a reason to believe that REITs own a great

J'espère que cela répond à la plupart des éléments de votre question.

Le sénateur Boehm : Oui, sauf le dernier. Comment vous assurez-vous que l'argent est utilisé à cette fin?

M. Countryman : Je rappelle qu'il y a eu un échange de lettres entre les ministres. Chaque province et territoire s'est engagé à utiliser les fonds à cette fin et a fourni une ventilation plus ou moins détaillée par catégorie pour l'utilisation des fonds. Nous leur avons demandé s'ils pouvaient nous garantir que le financement initial de 2 milliards de dollars a été dépensé, et tous ont confirmé que les fonds de 2 milliards de dollars ont été affectés et dépensés.

Le sénateur Boehm : Merci beaucoup.

Le sénateur Loffreda : Je remercie tous les témoins de leur présence ce matin.

Ma question porte sur la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Nous avons discuté des autres administrations, municipalités ou provinces qui ont également mis en place une taxe semblable sur les logements appartenant à des étrangers ou les logements sous-utilisés ou vacants.

A-t-on des données qui démontrent que cette taxe a réellement permis, à l'échelle nationale, de ralentir les achats par des étrangers et de modifier les comportements? Nous avons parlé de la situation à l'échelle internationale, mais avons-nous des statistiques pour le pays? Cette taxe a-t-elle été un succès? A-t-elle permis d'améliorer l'accès au logement dans ces provinces ou municipalités?

M. King : Je peux dire une chose à ce sujet. Nous avons des données relatives à la taxe de la Colombie-Britannique sur la spéculation et l'inoccupation. Pour 2018 — la première année de sa mise en œuvre — et 2019, le nombre de personnes ou de propriétaires étrangers qui ont fait une déclaration et payé cette taxe a baissé de 50 %, passant de 3 200 à 1 500 personnes environ. On peut supposer que ces logements ont été vendus à des Canadiens ou loués à plus long terme. Cela dit, ces chiffres concernent uniquement la Colombie-Britannique, pour une année seulement.

À ma connaissance, il n'y a pas d'autres données à cet égard.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

Ma prochaine question porte sur les fiducies de placement immobilier, que nous appelons les FPI. Il s'agit de sociétés qui exploitent et financent des biens immobiliers générant des revenus. Elles sont semblables à des fonds communs de placement. Je pose la question parce que la FPI met en commun les capitaux de nombreux investisseurs dont, parfois, des investisseurs étrangers. En quoi la mesure proposée aurait-elle un effet sur les biens immobiliers vacants appartenant à des

portion of underused Canadian property leading to unproductive use of housing?

Were REITs considered at all, because there are many investors when it comes to REITs and, as I mentioned, some may be foreign investors.

Mr. Ives: Thank you, senator, for the question. REITs were considered in the development of this legislation. REITs are, in fact, excluded from the tax. This tax applies to residential housing consisting of no more than three units. So an apartment building, a fourplex and up, is completely outside the scope of this tax.

As I indicated, REITs are outside the scope. The assumption is that REITs are likely in the business of making money from renting out properties. To the extent that there are foreign investors in a REIT, it wasn't something we were overly concerned about, given that a REIT is unlikely to be sitting on vacant or underused property, more specifically consisting of three or fewer units. Hopefully, that answers your question.

Senator Loffreda: Yes; it does. Thank you.

With respect to the collection of the tax, does the government anticipate any difficulty in collecting tax from foreigners?

Mr. Ives: The tax is a self-assessment regime. Anyone that's potentially subject to the tax is required to file a return every year in respect of each residential property that they own. If they don't file that return, there are significant penalties for failing to file the return by April 30 of the subsequent calendar year.

A proposal was released as part of the consultation paper last summer, whereby there would be a compliance mechanism that would be used if an individual, a non-resident, proposed to sell a residential property. There already is an existing mechanism that applies mainly for the purposes of ensuring that non-residents pay their capital gains prior to the disposition of certain taxable Canadian property, which would include residential property. The proposal in the consultation paper was to utilize that mechanism to ensure compliance with this.

For example, if a non-resident were to propose to dispose of a residential property, they are required for income tax purposes to request a certificate of compliance and pay an amount of tax equal to 25% of the expected capital gain. Failing to do so triggers a liability on the purchaser of the property for 25% or 50% of the total sales price.

fiducies de placement immobilier? A-t-on tenu compte des FPI dans l'élaboration de cette mesure? Le gouvernement a-t-il des raisons de croire que des FPI sont propriétaires d'une bonne partie des biens immobiliers canadiens sous-utilisés qui entraînent un usage improductif de logements?

A-t-on tenu compte des FPI qui regroupent de nombreux investisseurs, notamment des investisseurs étrangers, comme je l'ai mentionné?

M. Ives : Je vous remercie de cette question, sénateur. Les fiducies de placement immobilier ont été prises en compte dans l'élaboration de cette mesure législative. En fait, elles sont exclues de cette taxe, qui ne s'applique qu'aux logements résidentiels ne comportant pas plus de trois unités. Donc, les immeubles d'appartements de quatre unités et plus sont entièrement exclus du champ d'application de cette taxe.

Comme je l'ai indiqué, les FPI ne sont pas visées. Partant de l'hypothèse que la raison d'être des FPI est probablement de faire de l'argent en louant des propriétés, la présence d'investisseurs étrangers n'est pas vraiment une préoccupation, car il est peu probable qu'une fiducie de placement immobilier ait des propriétés vacantes ou sous-utilisées, plus précisément des propriétés de trois unités ou moins. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Loffreda : Oui. Je vous remercie.

Quant à la perception de la taxe, le gouvernement prévoit-il des difficultés à recouvrer les sommes qui lui sont dues auprès des étrangers?

M. Ives : La taxe repose sur un régime d'autodéclaration. Toute personne potentiellement assujettie à la taxe est tenue de produire une déclaration chaque année pour chaque propriété résidentielle qu'elle possède. Si la déclaration n'est pas produite avant le 30 avril de l'année civile suivante, la personne s'expose à d'importantes pénalités.

Le document de consultation publié l'été dernier contenait une proposition sur le recours à un mécanisme de conformité dans les cas où un particulier, un non-résident, propose de vendre une propriété résidentielle. Il existe déjà un mécanisme qui vise principalement à s'assurer que les non-résidents paient l'impôt sur les gains en capital avant la disposition de certains biens canadiens imposables, ce qui inclut les propriétés résidentielles. Dans le document de consultation, il était proposé d'utiliser ce mécanisme pour assurer la conformité à cette mesure.

Par exemple, un non-résident qui envisage de disposer d'une propriété résidentielle est tenu, aux fins de l'impôt sur le revenu, de demander un certificat de conformité et de payer un montant d'impôt correspondant à 25 % du gain en capital prévu. Si ce n'est pas fait, l'acquéreur de la propriété sera tenu de payer 25 % ou 50 % du prix de vente total.

Basically, the proposal was to utilize that mechanism. CRA would then verify whether the non-resident had complied with their obligations under the underused housing tax.

Currently, that's not part of Bill C-8, but there would need to be an amendment made to the Income Tax Act to implement that particular policy that was announced last summer.

The Chair: Thank you, Mr. Ives.

[*Translation*]

Senator Gerba: I'd like to thank our witnesses. My question is for the representatives of Finance Canada. I don't know who could answer it, but I will address it to Finance Canada. The Canada Emergency Business Account (CEBA) was put in place at the height of the pandemic and provided invaluable assistance for many businesses, in a total amount of 50 billion dollars. Most of that assistance took the form of repayable loans.

My question is twofold. At this point, can you tell us what proportion of the loans has been repaid by the businesses? The second part is this: in spite of the assistance provided, some businesses went bankrupt. How many businesses have gone bankrupt to date after benefiting from the CEBA? Do you have an estimate of the amounts that will probably not be repaid?

[*English*]

Ms. Wang: Just to clarify, your first question is how much of the Canada Emergency Business Account, or CEBA, loans have been provided to businesses?

[*Translation*]

Senator Gerba: The amounts that have already been repaid.

[*English*]

Ms. Wang: I will have to find it. It's a very small amount that has been repaid. As you know, the CEBA loan is designed in such a way that it is an interest-free loan until the first repayment deadline, which has been extended to December 31, 2023. If a loan holder repays the loan by that date, they can keep a portion of it — up to \$20,000 in forgiveness — and just repay the principal partially.

The majority of businesses are keeping the loan until closer to the repayment deadline.

We have received a very small amount of repayments. Based on the data I've seen, it's roughly a little bit under \$4 billion, but the majority of the loans are outstanding, currently.

Essentiellement, la proposition consistait à utiliser ce mécanisme. L'ARC vérifierait alors si le non-résident s'est acquitté de ses obligations liées à la taxe sur les logements sous-utilisés.

Actuellement, cela ne fait pas partie du projet de loi C-8, mais la Loi de l'impôt sur le revenu devra être modifiée pour mettre en œuvre cette politique précise, qui a été annoncée l'été dernier.

Le président : Merci, monsieur Ives.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci à nos témoins. Ma question s'adresse aux représentants de Finances Canada. Je ne sais pas qui pourrait y répondre, mais je la pose à Finances Canada. Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a été mis en place au plus fort de la pandémie et a fourni une aide précieuse à de nombreuses entreprises, pour un montant total de 50 milliards de dollars. Cette aide a majoritairement pris la forme de prêts remboursables.

Ma question a deux volets. À l'heure actuelle, pouvez-vous nous indiquer quelle proportion des prêts a été remboursée par les entreprises? Le deuxième volet est le suivant : malgré l'aide qui a été fournie, certaines entreprises ont fait faillite. Combien d'entreprises ont déjà fait faillite après avoir bénéficié de la CUEC? Avez-vous une estimation des montants qui ne seront vraisemblablement pas remboursés?

[*Traduction*]

Mme Wang : Je veux juste m'assurer d'avoir bien compris. Votre première question vise à savoir quelle proportion des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, ou CUEC, a été versée aux entreprises.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Les montants qui ont déjà été remboursés.

[*Traduction*]

Mme Wang : Je devrai trouver ce chiffre. Le montant remboursé n'est pas élevé. Comme vous le savez, les prêts du CUEC sont des prêts sans intérêt jusqu'à la date limite de remboursement, qui a été repoussée au 31 décembre 2023. Si un emprunteur rembourse le prêt avant cette date, il peut bénéficier d'une exonération de remboursement allant jusqu'à 20 000 \$, et ainsi rembourser seulement une partie du capital.

La majorité des entreprises conservent le prêt le plus longtemps possible, jusqu'à la date limite de remboursement.

Nous avons reçu très peu de remboursements, soit un peu moins de 4 milliards de dollars, selon les données que j'ai vues, mais actuellement, la majorité des prêts n'a pas été remboursée.

[Translation]

Can you please remind me of what the second question was?

Senator Gerba: How many businesses have gone bankrupt to date after receiving these loans? Do you have an estimate?

[English]

Ms. Wang: We don't currently have the debt statistics. Again, I understand it's very small, but we don't currently have an estimate of businesses that have already claimed bankruptcy. CEBA loans are between the loan holder and the financial institution. A lot of them will have to work through the system, and we won't see them until closer to when they are actually in front of a court or a bankruptcy proposal had been made. We don't currently have a number, but I understand the number is very, very small.

[Translation]

Senator Gerba: Do you have an estimate of the businesses that are already having trouble paying?

[English]

Ms. Wang: No, because the design of the CEBA program is that it is interest free. So there are no payments until 2023. Because of that, we don't have insight into businesses that currently have problems servicing the loans and who are facing difficulties.

[Translation]

Senator Dagenais: My questions are for the representatives of the Department of Finance. I'd like to come back to the question of the Underused Housing Tax Act coming into force. When I look at the list of exemptions, I see that charitable organizations are not subject to this tax. However, the WE charity scandal brought to light the existence of certain highly questionable property investments. Why exempt these organizations rather than adopt a method of easily checking their financial statements to make sure that these organizations' money is genuinely used for their charitable activities? I don't know who wants to answer the question.

[English]

Mr. Ives: I can take that question.

When we were developing the tax, as you noted, there is a list of what are defined as "excluded owners." These are generally Canadian entities and individuals that are Canadian citizens

[Français]

Pouvez-vous, s'il vous plaît, me rappeler quelle était la deuxième question?

La sénatrice Gerba : Combien d'entreprises ont déjà fait faillite après avoir bénéficié de ces prêts? Avez-vous une estimation?

[Traduction]

Mme Wang : Nous n'avons pas de statistiques sur l'endettement en ce moment. Encore une fois, bien que nous n'ayons pas d'estimation du nombre d'entreprises qui ont déjà déclaré faillite, je crois savoir que c'est un très petit nombre. L'emprunteur obtient un prêt du CUEC par l'intermédiaire d'une institution financière. Beaucoup de dossiers devront passer par le système, et nous n'en prendrons connaissance que lorsqu'ils aboutiront devant un tribunal ou qu'une proposition de faillite aura été déposée. Nous n'avons pas de chiffre pour le moment, mais je crois savoir que c'est une proportion très, très faible.

[Français]

La sénatrice Gerba : Avez-vous une estimation des entreprises qui sont déjà en difficulté de paiement?

[Traduction]

Mme Wang : Non, car le CUEC est conçu comme un programme ne portant pas intérêt. Donc, aucun paiement n'est exigé avant 2023. Par conséquent, nous n'avons pas de renseignements sur les entreprises qui ont des difficultés financières et qui ne peuvent rembourser leur prêt.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Mes questions s'adressent aux représentants du ministère des Finances. J'aimerais revenir sur la question de l'entrée en vigueur de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Quand je regarde la liste d'exemptions, je vois que les organismes de bienfaisance ne seront pas soumis à cette taxe. Pourtant, le scandale de l'organisme UNIS avait permis de découvrir l'existence de certains investissements immobiliers fort questionnables. Pourquoi exempté-t-on ces organismes plutôt que de mettre en place une méthode de vérification facile de leurs états financiers, pour s'assurer que l'argent de ces organismes est vraiment utilisé pour leurs activités de bienfaisance? Je ne sais pas qui veut répondre à la question.

[Traduction]

M. Ives : Je peux répondre à cette question.

Lors de l'élaboration de cette taxe, comme vous l'avez souligné, nous avons inclus une liste de « propriétaires exclus ». Il s'agit généralement d'entités canadiennes et de particuliers

and/or permanent residents of Canada. The idea is that this tax is meant to apply to non-resident, non-Canadian owners of residential property in Canada.

To the extent that there are issues with non-residents registering charities and owning property through those registered charities, that's obviously something that the government would be concerned about. In terms of this particular tax, the decision was to scope out those registered charities entirely from the individuals and entities that could be subject to it.

[Translation]

Senator Dagenais: My second question is also for the Department of Finance and is about improving ventilation in schools. I see that \$100 million will be paid to the provinces and territories; for Quebec, we're talking about \$21 million. Has the money already been paid or will it be paid in a single cheque? Or will the federal government impose conditions and monitor the use of the funds in the education sector, which, I would remind you, is ordinarily under provincial jurisdiction?

[English]

Mr. Countryman: Thank you for the question, senator. The funding has not been provided to provinces and territories yet. We are waiting for Royal Assent of Bill C-8 before we can do so.

There has been an exchange of letters between the federal government and the province of Quebec concerning the allocation of the funds. The province of Quebec has agreed to provide the funding to support ventilation in their schools.

[Translation]

Senator Dagenais: My next question is for the representatives of Employment and Social Development Canada. The budget provides for the extension of an employment insurance pilot project until November in regions where jobs are connected with highly seasonal activities.

The Minister of Finance has said that she wanted workers in these regions who receive pandemic-related benefits to be included in the process. How are you going to do that, in administrative terms, or is it still a policy process that is being developed that we don't yet know the details of?

[English]

Ms. Nandy: Thank you, senator, for the question. Should these amendments receive Royal Assent, as soon as they receive Royal Assent, those who would be eligible and would meet the

canadiens qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents. Essentiellement, cette taxe est censée s'appliquer aux propriétaires étrangers non résidents de propriétés résidentielles au Canada.

Il va sans dire que le gouvernement serait préoccupé par la possibilité que des non-résidents enregistrent des organismes de bienfaisance, puis possèdent des biens immobiliers par l'intermédiaire de ces organismes enregistrés. Quant à cette taxe précise, il a été décidé d'exclure complètement les organismes de bienfaisance enregistrés de la liste des personnes et entités qui pourraient y être assujetties.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma deuxième question s'adresse toujours au ministère des Finances et concerne l'amélioration de la ventilation dans les écoles. Je vois qu'un montant de 100 millions de dollars sera versé aux provinces et aux territoires; pour le Québec, on parle de 21 millions de dollars. Est-ce que l'argent a déjà été versé ou le sera-t-il au moyen d'un chèque unique? Ou alors, est-ce que le gouvernement fédéral imposera des conditions et fera un suivi de l'utilisation de ces sommes dans le secteur de l'éducation, qui est normalement, je vous le rappelle, un champ de compétence provinciale?

[Traduction]

M. Countryman : Je vous remercie de votre question, sénateur. Les fonds n'ont pas encore été versés aux provinces et aux territoires. Nous attendons la sanction royale du projet de loi C-8 avant de pouvoir le faire.

Il y a eu un échange de lettres entre le gouvernement fédéral et le Québec concernant l'attribution des fonds. Le Québec a accepté de fournir les fonds pour appuyer les projets d'amélioration de la ventilation dans ses écoles.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma prochaine question s'adresse aux représentants d'Emploi et Développement social Canada. Le budget prévoit la prolongation, jusqu'en novembre, d'un projet pilote d'assurance-emploi dans les régions où les emplois sont liés à des activités hautement saisonnières.

La ministre des Finances a indiqué qu'elle souhaitait que les travailleurs de ces régions qui touchent des prestations liées à la pandémie soient inclus dans le processus. Comment allez-vous faire cela sur le plan administratif, ou est-ce encore un processus politique en développement dont on ne connaît pas encore les détails?

[Traduction]

Mme Nandy : Je vous remercie de cette question, sénateur. Dès que ces modifications auront reçu la sanction royale, le cas échéant, les personnes qui seraient admissibles et qui

additional criteria that are proposed in these amendments would receive access to the additional up to five weeks of benefits. This would be processed automatically by Service Canada and would not require eligible applicants to apply.

Senator Pate: Thank you to the witnesses.

Picking up on Senator Dagenais' last question, I would like to ask the folks at ESDC this: Regarding the pilot project that was developed, I'd like to know the status of that. If there are findings so far, what are those findings in terms of what has emerged thus far? How were the 13 regions of the pilot determined? How many seasonal EI claims are received each year from outside of those regions? Are you making a comparison to other potential approaches such as basic income and some of the other initiatives that have been proposed by other bodies?

I'll ask my next question at the same time so that if we run out of time, we could get written responses. That would be fantastic. Thank you.

My question is for the Department of Justice. Coming back to what a number of colleagues have asked around the vacant and underused homes project, what was the justification for the 1% tax? Has the Department of Finance considered the benefits of a higher tax rate, the 3% or 5%, such as was looked at and is being undertaken in British Columbia? It is my understanding that Vancouver has increased it to 5% next year.

Will you be recommending an increase in years to come? How much revenue has been generated that the federal government can now use? How is it being applied to address homelessness? In B.C. we've seen a direct impact on lifting people out of poverty by employing these resources to poverty-alleviation exercises and housing initiatives. Thank you.

Mr. Ives: I will answer the question of the underused housing tax. The 1% rate, as my colleague previously indicated, is a commitment announced by the Liberal Party in their 2019 federal campaign. That was the rate they chose to use.

In terms of alternative rates, this is a revenue-raising measure. To the extent that you were to introduce a rate that would render certain behaviours as being prohibitively difficult to engage in, that might change the purpose of the measure from being a tax to being something else. A 1% rate maintains a level of balance with the primary purpose, being revenue generation.

satisferaient aux critères supplémentaires proposés dans ces modifications auront droit aux prestations supplémentaires, à concurrence de cinq semaines. Cette mesure sera mise en œuvre automatiquement par Service Canada, de sorte que les personnes admissibles n'auront pas à présenter une demande.

La sénatrice Pate : Je remercie les témoins.

J'ai la question suivante pour les gens d'EDSC, dans la foulée de la dernière question du sénateur Dagenais. J'aimerais savoir où l'évaluation d'EDSC à l'égard du projet pilote. A-t-il permis de dégager des conclusions jusqu'à maintenant? Si oui, lesquelles? Comment a-t-on déterminé les 13 régions visées par le projet pilote? Combien de demandes saisonnières d'assurance-emploi sont reçues de l'extérieur de ces régions chaque année? Faites-vous une comparaison avec d'autres approches possibles, notamment le revenu de base et certaines autres initiatives proposées par d'autres entités?

Je vais poser mon autre question en même temps de sorte que si nous manquons de temps, nous pourrions tout de même obtenir des réponses écrites. Ce serait formidable. Je vous remercie.

Ma question s'adresse au ministère de la Justice. Dans la foulée des questions de plusieurs de mes collègues au sujet de la mesure proposée pour les logements vacants et sous-utilisés, quels facteurs ont été pris en compte pour en arriver au taux de taxation de 1 %? Le ministère des Finances a-t-il examiné les avantages d'un taux d'imposition plus élevé — 3 % ou 5 % —, comme cela a été fait en Colombie-Britannique? Je crois savoir que la Ville de Vancouver a porté son taux à 5 % pour l'année prochaine.

Recommanderez-vous une augmentation dans les années à venir? Quel est le montant des recettes tirées de cette mesure et que le gouvernement fédéral peut maintenant utiliser? Comment ces recettes sont-elles utilisées pour lutter contre l'itinérance? En Colombie-Britannique, comme nous l'avons constaté, ces ressources ont servi à des mesures de réduction de la pauvreté et des initiatives de logement, ce qui a contribué directement à sortir les gens de la pauvreté. Je vous remercie.

M. Ives : Je vais répondre à la question sur la taxe sur les logements sous-utilisés. Le taux de 1 %, comme mon collègue l'a indiqué plus tôt, correspond à l'engagement annoncé par le Parti libéral lors de la campagne électorale fédérale de 2019. C'est le taux qu'ils ont déterminé.

Concernes les autres taux, il s'agit d'une mesure qui vise à générer des recettes. L'introduction d'un taux qui rendrait certains comportements prohibitifs aurait pour effet de nous éloigner de l'objectif initial de la mesure, qui ne serait alors plus une taxe, mais autre chose. Un taux de 1 % maintient l'équilibre avec l'objectif principal, à savoir la génération de recettes.

Ms. Nandy: I can speak to the original questions on the EI amendments. I'll start with the status of Pilot Project No. 21. That project was in place from August 2018 to September 2021. However, there was a one-year extension of the pilot that will end in September of this year. I would indicate that in the budget implementation act for 2022, there is a proposed extension of that legislated measure for a further year until October 2023. That's the status of the pilot.

There have been other pilot projects relating to seasonal workers, but for this particular pilot, the evaluation is being done by the department and the results will be published once the evaluation is complete. The timing for that publication is still to be determined but is expected later this year.

I think there was a third question in terms of how the EI regions that were affected by Pilot Project No. 21 were determined. They were determined in 2018 based on the unemployment rate in those regions, which was above 4%, and the proportion of seasonal workers in those regions.

Finally, I think the last question was the number of claimants inside and outside of those EI regions. Inside of those EI regions, the 13 regions that I mentioned, in 2019-20 there were approximately 140,000 claimants who were eligible for additional weeks under the pilot measure. Outside of those 13 regions, so in the remaining 49 EI regions in Canada, it's about 260,000 eligible EI claimants.

Senator Marshall: Back to the housing tax, you've told us that the objective is to raise revenue. We're expecting that some properties will be sold and other properties that are now vacant will be occupied.

Was there an assessment of any other impact? One example is companies that invest in Canada and have people living in Canada who aren't Canadian citizens or Canadian residents. They're working as part of their company. Was there any assessment of the impact that might have on foreign investment or any other impact beside the houses becoming available for occupancy or the tax revenue? What are the other implications?

Mr. Ives: If you had a foreign corporation that owned residential property, they would have a filing requirement under the tax. Some of the exemptions could certainly be available if they had, for example, an employee who was living in the residence. We didn't conduct any specific measurement of the impact of that sort of thing.

Senator Marshall: A message is being sent to businesses who have people employed in Canada. But that's fine if there is no assessment. I just wanted to know that. Thank you very much.

Mme Nandy : Je peux répondre aux premières questions, qui portaient sur les modifications à l'assurance-emploi. Je vais commencer par l'état du projet pilote n° 21, prévu du mois d'août 2018 à septembre 2021, mais prolongé d'un an, jusqu'en septembre de cette année. Je tiens à préciser que dans la Loi d'exécution du budget de 2022, il est proposé de prolonger cette mesure prévue par la loi d'une année encore, soit jusqu'en octobre 2023. Voilà où en est ce projet pilote.

Il y a eu d'autres projets pilotes pour les travailleurs saisonniers, mais dans ce cas précis, l'évaluation est effectuée par le ministère et les résultats seront publiés lorsqu'elle sera terminée. La date de publication n'est pas encore fixée, mais cela devrait se faire plus tard cette année.

Si je ne me trompe pas, il y avait une troisième question qui portait sur la façon dont les régions d'assurance-emploi visées par le projet pilote n° 21 ont été déterminées. Elles ont été déterminées en 2018, en fonction de leur taux de chômage, qui était supérieur à 4 %, et de leur proportion de travailleurs saisonniers.

Enfin, je pense que la dernière question portait sur le nombre de prestataires à l'intérieur et à l'extérieur de ces régions d'assurance-emploi. En 2019-2020, on comptait dans les 13 régions d'assurance-emploi que j'ai mentionnées environ 140 000 prestataires qui étaient admissibles aux semaines supplémentaires offertes dans le cadre du projet pilote. À l'extérieur de ces 13 régions, donc dans les 49 autres régions d'assurance-emploi au pays, on compte environ 260 000 prestataires admissibles.

La sénatrice Marshall : Pour revenir à la taxe sur les logements, vous avez dit qu'elle vise à générer des recettes. On s'attend à ce que certaines propriétés soient vendues et que d'autres, actuellement vacantes, soient occupées.

A-t-on évalué d'autres répercussions? Par exemple, les entreprises qui investissent au Canada et qui ont des employés qui vivent au Canada, mais qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents canadiens. Ils sont ici et travaillent pour l'entreprise. A-t-on évalué l'incidence possible sur les investissements étrangers ou tout autre impact, outre que les logements peuvent être occupés et outre les recettes fiscales? Quelles sont les autres incidences?

M. Ives : Si une société étrangère possédait une propriété résidentielle, elle aurait une obligation de déclaration au titre de l'impôt. Certaines exemptions pourraient certainement être accordées si cette société avait, par exemple, un employé qui vivait dans cette résidence. Nous n'avons pas mesuré l'impact précis de ce genre de choses.

La sénatrice Marshall : Un message est donc envoyé aux entreprises qui ont des employés au Canada. Mais c'est correct s'il n'y a pas d'évaluation. Je voulais simplement le savoir. Je vous remercie beaucoup.

[Translation]

Senator Forest: My question is for Mr. Countryman and relates to the \$100 billion Safe Return to Class Fund. In the legislative summary, it says that the provinces will have reasonable flexibility to spend the funds, including for ventilation improvement projects.

How is what is reasonable defined?

[English]

Mr. Countryman: Thank you for the question, senator.

As I mentioned in my summary, I gave some examples of the types of expenditures that provinces could make depending on their needs, such as the repair or replacement heating, ventilation or air conditioning units, or the installation of operable windows or portable air filtration units. These are all items that many jurisdictions mentioned in their letters to the Minister of Finance regarding their proposed plans for the funding. All jurisdictions provided projects or indicated how they would spend the money along the lines that I mentioned.

Senator Boehm: My question is about Part 6, so perhaps Mr. MacDonald could answer this one.

We know there are a lot of issues with the duplication of funding requests when it comes to rapid testing. I don't know whether you have the answer or not, but how much money has actually been spent on rapid tests since the start of the pandemic? How much has been spent on tests for use in Canada versus how much has been spent to help countries around the world, particularly developing countries, to acquire these much-required tests? Thanks.

Mr. MacDonald: Thanks, Senator Boehm. I don't have the total funding amount that we have spent since the beginning of the pandemic on rapid tests. I would also make the distinction that in some of your questions, there are multiple types of testing involved. There's rapid antigen testing, there's molecular testing and there's obviously PCR testing, which provinces have cut back on. In order to answer your question, we can certainly try to provide something in writing, but it would be good to be precise.

When it comes to rapid antigen testing, we did spend the money in Supplementary Estimates (C), as I mentioned, and so it would never be loaded into the system this fiscal year from Bill C-8. We did also gain approval for Bill C-10, for which we haven't spent a lot of that money yet. We are just actually in the

[Français]

Le sénateur Forest : Ma question s'adresse à M. Countryman et porte sur le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire de 100 milliards de dollars. Dans le résumé législatif, on dit que les provinces auront la souplesse raisonnable pour dépenser ce financement, notamment pour des projets d'amélioration de la ventilation.

Comment définit-on ce qui est raisonnable?

[Traduction]

M. Countryman : Je vous remercie de votre question, sénateur.

Dans mon résumé, j'ai mentionné quelques exemples des types de dépenses que les provinces pourraient effectuer en fonction de leurs besoins, comme la réparation ou le remplacement d'unités de chauffage, de ventilation ou de climatisation, ou l'installation de fenêtres ouvrantes ou d'unités de filtration d'air portatives. Ce sont tous des éléments qu'un grand nombre de provinces ont mentionnés dans leur lettre à la ministre des Finances au sujet de leurs plans proposés pour le financement. Toutes les provinces ont décrit des projets ou ont indiqué comment elles dépenseraient l'argent selon les orientations que j'ai mentionnées.

Le sénateur Boehm : Ma question porte sur la partie 6, et M. MacDonald pourra peut-être y répondre.

Nous savons qu'il y a de nombreux problèmes avec la duplication des demandes de financement pour les tests rapides. Je ne sais pas si vous connaissez la réponse à cette question, mais combien d'argent a été réellement dépensé pour les tests rapides depuis le début de la pandémie? Combien a-t-on dépensé pour des tests destinés à être utilisés au Canada et combien a-t-on dépensé pour aider d'autres pays, en particulier des pays en développement, à obtenir ces tests indispensables? Je vous remercie.

M. MacDonald : Je vous remercie, sénateur Boehm. Je n'ai pas le montant total du financement que nous avons consacré aux tests rapides depuis le début de la pandémie. J'aimerais également préciser que dans certaines de vos questions, plusieurs types de tests sont concernés. Il y a les tests rapides de détection d'antigène, les tests moléculaires et évidemment les tests par PCR, dont les provinces ont réduit le nombre. Pour répondre à votre question, nous pouvons certainement essayer de fournir quelques renseignements par écrit, mais il serait bon d'être précis.

Nous avons dépensé les fonds pour les tests rapides de détection d'antigène dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), comme je l'ai mentionné, et ces fonds ne seront donc pas intégrés au système du présent exercice dans le cadre du projet de loi C-8. Nous avons également obtenu l'approbation du projet

midst of loading up to be able to get more rapid tests out to the provinces from now through the fall.

In terms of your question for sending tests to developing countries, I'm not aware from a Health Canada perspective that we are sending rapid antigen tests. Up until recently, there's been a global lack of rapid antigen tests, and there's been a dire need for them inside this country. I know there are several countries that have been seeking these tests, and that's what made it difficult for us in the later parts of December, January and February to get them. I don't believe we have any mechanisms in place today to send rapid tests to developing countries.

Senator Boehm: Thanks, Mr. MacDonald. It is the rapid antigen test that I'm the most interested in, because that's the one Canadians would get over the counter at pharmacies and grocery stores, et cetera, so if something could be sent to us in writing, I would be grateful.

The Chair: Mr. MacDonald, do we agree that you will send the answer in writing, please, before the May 25?

Mr. MacDonald: I'll just note, Mr. Chair, that there are other departments, like Indigenous Services Canada, that have bought rapid antigen tests, so it's hard for me sometimes to respond on behalf of the entire Government of Canada, but I will do my best. I understand and will respect the dates to get as clear of an answer as I can for Senator Boehm.

The Chair: Thank you, Mr. MacDonald.

Senator Loffreda: My question is on proof of vaccination in Part 5. Section 45 authorizes the Minister of Health to make payments of up to \$300 million to the provinces and territories for the purpose of supporting proof of vaccination initiatives. What is the status of these initiatives? We're over two years into the pandemic, so I feel like most provinces probably already have a good handle on the situation. Are these funds still necessary for this specific initiative?

Mr. Joyal: Thank you for the question. I'm here from the Public Health Agency.

The intent behind the \$300 million is to recognize efforts already undertaken by provinces. In 2021, we worked closely with provinces and territories as they set up their IT infrastructure program and architecture for the proof of vaccination, or PVC, initiative and for them be able to issue the documents. By November 2021, I think, all provinces and territories were issuing to the Canadian standard across the country. That funding is, in part, to help support provinces that

de loi C-10, pour lequel nous n'avons pas encore dépensé une grande partie des fonds. Nous sommes en train d'organiser le système pour pouvoir envoyer davantage de tests rapides aux provinces d'ici l'automne.

En ce qui concerne votre question sur l'envoi de tests aux pays en développement, Santé Canada n'a pas parlé d'envoyer des tests rapides de détection d'antigène dans ces pays. En effet, jusqu'à récemment, il y avait une pénurie mondiale de ces tests, et on a grand besoin de ces tests au Canada. Je sais que plusieurs pays ont tenté d'obtenir ces tests, et c'est la raison pour laquelle il nous a été difficile de les obtenir à la fin des mois de décembre, janvier et février. Je ne pense pas que nous ayons encore de mécanisme en place pour envoyer des tests rapides aux pays en développement.

Le sénateur Boehm : Je vous remercie, monsieur MacDonald. C'est le test rapide de détection d'antigène qui m'intéresse le plus, car c'est celui que les Canadiens obtiennent en vente libre dans les pharmacies, les épiceries, etc. Si une réponse pouvait nous être envoyée par écrit, je vous en serais reconnaissant.

Le président : Monsieur MacDonald, acceptez-vous d'envoyer une réponse par écrit, s'il vous plaît, avant le 25 mai?

M. MacDonald : J'aimerais seulement souligner, monsieur le président, que d'autres ministères, par exemple Services aux Autochtones Canada, ont acheté des tests rapides de détection d'antigène. Il m'est donc parfois difficile de répondre au nom de l'ensemble du gouvernement du Canada, mais je ferai de mon mieux. Je comprends et je respecterai l'échéance pour obtenir une réponse aussi claire que possible pour le sénateur Boehm.

Le président : Je vous remercie, monsieur MacDonald.

Le sénateur Loffreda : Ma question porte sur la preuve de vaccination mentionnée dans la partie 5. L'article 45 autorise le ministre de la Santé à verser jusqu'à 300 millions de dollars aux provinces et aux territoires afin d'appuyer les initiatives en matière de preuve de vaccination. Quel est l'état d'avancement de ces initiatives? Il s'est écoulé plus de deux ans depuis le début de la pandémie, et je pense que la plupart des provinces ont probablement déjà une bonne maîtrise de la situation. Ces fonds sont-ils encore nécessaires pour cette initiative précise?

M. Joyal : Je vous remercie de votre question. Je représente l'Agence de la santé publique du Canada.

Les 300 millions de dollars visent à reconnaître les efforts déjà entrepris par les provinces. En 2021, nous avons travaillé étroitement avec les provinces et les territoires pour les aider à mettre en place leurs programmes et leur cadre d'infrastructure de technologie de l'information pour l'initiative en matière de preuve de vaccination, et pour qu'ils puissent envoyer les documents nécessaires. Dès novembre 2021, si je me souviens bien, toutes les provinces et tous les territoires étaient en mesure

have already incurred costs, as well as to continue to support provinces so they can continue to issue PVCs as Canadians continue to need to be equipped with authoritative proof of vaccination to enter a number of countries or to deal with border measures in a number of countries.

It's to continue to equip Canadians with that proof of vaccination. It is as much backward-looking in 2021 as it is for going forward in 2022.

Senator Loffreda: Thank you.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for the representatives of Health Canada. The budget seeks to authorize payment to the provinces and territories of as much as \$1.7 billion to cover expenses associated with COVID-19 tests. Given that this figure seems to be limited in time, it would be worthwhile to have an overall picture of the funds dedicated to these tests.

Can you tell us how much these tests have cost the federal government since the beginning of the pandemic? If it's possible, can you provide us with a breakdown of the payments by province?

Mr. MacDonald: Thank you for the question. As I was just saying to Senator Boehm, the amount spent before the \$1.7 billion was about \$900 million. I don't have the exact figures with me, but we're going to try to answer your question in writing.

If you consult the website, at Canada.ca, you can see the provinces and territories where the tests were distributed. There are also a few federal programs for companies.

As I was saying, the Department of Indigenous Services also bought tests for some sectors. I don't know whether I'll be able to get all the figures, but it's about the same amount as I said.

Senator Dagenais: Thank you.

[English]

Senator Duncan: I would like to follow up on my questions regarding the deductions and the tax credits. I can appreciate this and, as a legislator, understand that the paramountcy of Parliament and both houses approving these benefits, but to the average Canadian teacher who's awaiting their supply credit, it may not be as apparent.

d'envoyer des documents conformes à la norme canadienne dans tout le pays. Ce financement vise donc, en partie, à aider les provinces qui ont déjà engagé des coûts, ainsi qu'à continuer de soutenir ces provinces, afin qu'elles puissent continuer d'envoyer des preuves de vaccination, car les Canadiens ont toujours besoin d'une preuve de vaccination faisant autorité pour entrer dans certains pays ou pour satisfaire aux exigences frontalières d'un certain nombre de pays.

Il s'agit donc de continuer à doter les Canadiens de cette preuve de vaccination, et ce, autant pour le passé, en 2021, que pour l'avenir, en 2022.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse aux représentants de Santé Canada. Le budget vise à autoriser le versement aux provinces et aux territoires d'un montant pouvant atteindre jusqu'à 1,7 milliard de dollars pour couvrir les dépenses liées aux tests de la COVID-19. Comme ce montant semble limité dans le temps, il serait intéressant d'avoir un portrait global des sommes consacrées à ces tests.

Pouvez-vous nous dire combien ces tests ont coûté au gouvernement fédéral depuis le début de la pandémie? Si c'est possible, pouvez-vous nous fournir une répartition des versements par province?

M. MacDonald : Merci de la question. Comme je viens de le dire au sénateur Boehm, le montant dépensé avant la somme de 1,7 milliard de dollars était d'environ 900 millions de dollars. Je n'ai pas les montants exacts avec moi, mais nous allons essayer de répondre à votre question par écrit.

Si vous consultez le site Web, au Canada.ca, vous pourrez voir dans quels provinces et territoires ces tests ont été distribués. Il y a aussi quelques programmes fédéraux destinés aux compagnies.

Comme je viens de le mentionner, le ministère des Services aux Autochtones a aussi acheté des tests pour certains secteurs. Je ne sais pas si je serai capable d'avoir toutes les données, mais c'est à peu près le même montant dont j'ai parlé.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Duncan : J'aimerais revenir sur mes questions sur les remboursements et les crédits d'impôt. Je peux comprendre cela et, à titre de législatrice, je comprends la primauté du Parlement et des deux chambres qui approuvent ces prestations, mais pour l'enseignant canadien moyen qui attend encore son crédit pour fournitures scolaires, ce n'est peut-être pas aussi évident.

I wonder if the department could give an indication of just how quickly, pending Royal Assent, that the school supplies tax credit might be processed? As I understand it, there are, in some situations, tens of thousands of dollars at stake for individuals. Could the officials give an indication of how nimble the department will be in responding to these outstanding issues?

Mr. Leblanc: Thank you for the question, senator. The Canada Revenue Agency will move to process those returns very quickly. Basically, they are in abeyance now, but they will be ready to assess those returns where those people are receiving refunds to pay those amounts quickly.

Senator Duncan: Could I have more of a reassurance as to what “quickly” means? Are we talking months? Are we talking within the month for Royal Assent or within days or weeks?

Mr. Leblanc: I think it’s more the latter of what you are saying. I would say weeks, but the Canada Revenue Agency would be in the best position to provide the exact confirmation.

Senator Pate: In 2017, the Canada Revenue Agency did a study of Indigenous participation in the Canadian tax system and found that many low-income earners did not benefit from the tax credits and tax-returning process, funding returns that they were entitled to, particularly because they didn’t participate often because of the cost of filing a tax return, from their perspective, and because of limited financial literacy, limited computer or internet access, lack of access to services and no knowledge about the tax credits available.

How is the Department of Finance addressing these challenges and ensuring that the lack of awareness and lack of access to the means to file taxes is not interfering with the ability of individuals to take advantage of the benefits and tax credits to which people are entitled, particularly Indigenous and First Nations people?

Mr. Leblanc: Thank you for your question, senator. While there is no measure in Bill C-8, I’ll just mention two initiatives, because it’s such an important issue that you raise.

The first initiative, because it’s really a government-wide approach to this important issue, is that Service Canada has been visiting Indigenous communities across the country and really playing an important role in underscoring the importance of filing in order to access these benefits and credits. Secondly, the work of Canada Revenue Agency in preparing — and for those filing on reserve, there’s a very simplified tax return that they

J’aimerais savoir si le ministère pourrait donner une indication de la rapidité avec laquelle, en attendant la sanction royale, le crédit d’impôt pour fournitures scolaires pourrait être traité. Si je comprends bien, dans certaines situations, il y a des dizaines de milliers de dollars en jeu pour des particuliers. Les fonctionnaires pourraient-ils donner une indication de la rapidité avec laquelle le ministère pourra régler ces questions en suspens?

M. Leblanc : Je vous remercie de votre question, sénatrice. L’Agence du revenu du Canada traitera ces déclarations très rapidement. Elles sont essentiellement en suspens pour l’instant, mais l’agence sera prête à traiter les déclarations des personnes qui ont droit à un remboursement et à payer ces montants rapidement.

La sénatrice Duncan : Pourrait-on me rassurer sur ce que signifie le mot « rapidement » dans ce cas-ci? Parle-t-on de plusieurs mois? Dit-on que la sanction royale sera obtenue ce mois-ci ou dans quelques jours ou quelques semaines?

M. Leblanc : Je pense que c’est plutôt la deuxième partie de ce que vous dites. Je dirais quelques semaines, mais l’Agence du revenu du Canada serait la mieux placée pour confirmer une échéance.

La sénatrice Pate : En 2017, l’Agence du revenu du Canada a mené une étude sur la participation des Autochtones au régime fiscal canadien et a constaté qu’un grand nombre de personnes à faible revenu ne bénéficiaient pas des crédits et des remboursements d’impôt — des retours de fonds auxquels elles avaient droit —, notamment parce qu’elles ne participaient pas souvent en raison des coûts liés à la production d’une déclaration de revenus, de leur point de vue, et en raison de leurs connaissances limitées en matière de finance, d’un accès restreint à un ordinateur ou à Internet, d’un manque d’accès aux services et d’une méconnaissance des crédits d’impôt offerts.

Comment le ministère des Finances relève-t-il ces défis sociaux et comment veille-t-il à ce que le manque de sensibilisation et d’accès aux moyens de remplir une déclaration de revenus n’entrave pas la capacité des personnes à profiter des prestations et des crédits d’impôt auxquels elles ont droit — en particulier les Autochtones et les Premières Nations?

M. Leblanc : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Même si le projet de loi C-8 ne prévoit pas de mesures à cet égard, j’aimerais simplement mentionner deux initiatives, car vous soulevez une question très importante.

Dans le cadre de la première initiative, puisqu’il s’agit réellement d’une approche pangouvernementale à cette question importante, les intervenants de Service Canada ont visité des collectivités autochtones dans tout le pays et ont joué un rôle important en soulignant l’importance de remplir une déclaration pour avoir accès à ces prestations et à ces crédits. Deuxièmement, le travail de l’Agence du revenu du Canada dans

can access, which makes it easier to file the return to be able to access these benefits and credits.

It's a short answer, given the time, but it's a very important issue that you raise. Thank you for raising it.

[Translation]

Senator Gerba: I just wanted to go back to my previous question to ask whether answers can be sent to me in writing. I'd be very grateful.

My second question is for the representatives of Health Canada. Subsection 45(1) in Bill C-8 authorizes the Minister of Health to transfer up to \$300 million to the provinces and territories for the purpose of supporting administrative initiatives relating to proof of COVID-19 vaccination.

I'd like to know whether the easing of public health measures will result in a reduction in these transfers of funds.

Mr. MacDonald: I think that's a question for the Public Health Agency of Canada. I don't know whether Martin Joyal is still online. Health Canada, we're talking about Part 6 of the bill, which deals with rapid tests.

Mr. Joyal: I heard that the question was for Health Canada, so I may have missed some details. Could you repeat your question?

The Chair: You can read the testimony and answer the question in writing. You can send the answer directly to the clerk of our committee. Are we agreed on that, Mr. Joyal?

Mr. Joyal: Thank you. We'll read the testimony and I'll talk to the clerk.

The Chair: Thank you, Mr. Joyal.

[English]

To the witnesses, thank you. We have completed the agenda items on Bill C-8. We will conclude this meeting, but I would like to thank the witnesses for taking the time to appear before us this morning. It is appreciated on behalf of the senators of the National Finance Committee.

In written responses, as I have mentioned at the outset, we have a deadline of May 25, 2022, to receive the responses in writing. Please let us agree that we will wait for you to do the due diligence respecting the date to provide answers in writing.

la préparation... Les gens qui vivent dans une réserve peuvent avoir accès à une déclaration de revenus très simplifiée, ce qui facilite l'accès à ces avantages et à ces crédits.

C'est une réponse courte, étant donné le temps dont je dispose, mais vous avez soulevé une question très importante, et je vous en remercie.

[Français]

La sénatrice Gerba : Je voulais juste revenir sur ma question précédente pour demander si on peut m'envoyer des réponses par écrit. Je vous en serais très reconnaissante.

Ma deuxième question s'adresse aux représentants de Santé Canada. Le paragraphe 45(1) du projet de loi C-8 autorise le ministre de la Santé à effectuer des transferts pouvant aller jusqu'à 300 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour soutenir les initiatives administratives en matière de preuve de vaccination contre la COVID-19.

J'aimerais savoir si les allègements des mesures sanitaires entraîneront une réduction de ces transferts de fonds.

M. MacDonald : Je pense que c'est une question qui s'adresse à l'Agence de la santé publique du Canada plutôt qu'à Santé Canada. Je ne sais pas si Martin Joyal est encore en ligne. Santé Canada, on parle de la partie 6 du projet de loi, qui traite des tests rapides.

M. Joyal : J'ai entendu que la question s'adressait à Santé Canada, alors j'ai peut-être manqué certains détails. Pourriez-vous répéter votre question?

Le président : Vous pouvez prendre connaissance des témoignages et répondre à la question par écrit. Vous pourrez envoyer la réponse directement à la greffière de notre comité. On s'entend là-dessus, monsieur Joyal?

M. Joyal : Merci. On prendra connaissance des témoignages et je parlerai à la greffière.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Joyal.

[Traduction]

Je remercie les témoins. Nous avons traité tous les points à l'ordre du jour qui visaient le projet de loi C-8. Nous allons maintenant conclure la séance, mais je tiens d'abord à remercier les témoins d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui. Nous les remercions au nom des sénateurs du Comité des finances nationales.

Comme je l'ai mentionné au début, la date limite pour recevoir des réponses par écrit est le 25 mai 2022. Nous pouvons donc convenir que nous attendrons que vous fassiez preuve de la diligence raisonnable pour fournir des réponses par écrit d'ici cette date.

I would also like to inform honourable senators that our next meeting will be on Tuesday, May 31, 2022, at 4 p.m. Eastern time, and we will welcome the Honourable Chrystia Freeland, Deputy Prime Minister of Canada and Minister of Finance. Minister Freeland will be with us for 90 minutes to discuss Bill C-8 and Bill C-9. It has not yet been decided, however, if we will have a meeting that morning in our normal time slot. We will discuss this at the steering committee shortly, and we will advise members of the National Finance Committee.

I would like to kindly remind members of the steering committee to please stay on the line, so we can resume our meeting for the steering committee to look at agenda items.

(The committee adjourned.)

J'aimerais également informer les sénateurs que notre prochaine réunion aura lieu le mardi 31 mai 2022, à 16 heures, heure de l'Est, et que nous accueillerons l'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre du Canada et ministre des Finances. La ministre Freeland sera avec nous pendant 90 minutes pour discuter des projets de loi C-8 et C-9. Nous n'avons toutefois pas encore décidé si nous aurons une réunion dans notre créneau horaire habituel ce matin-là. Nous en discuterons très bientôt au sein du comité de direction et nous communiquerons la décision aux membres du Comité national des finances.

J'aimerais rappeler aux membres du comité de direction de bien vouloir rester en ligne, afin que nous puissions reprendre notre réunion pour examiner certains points à l'ordre du jour.

(La séance est levée.)
